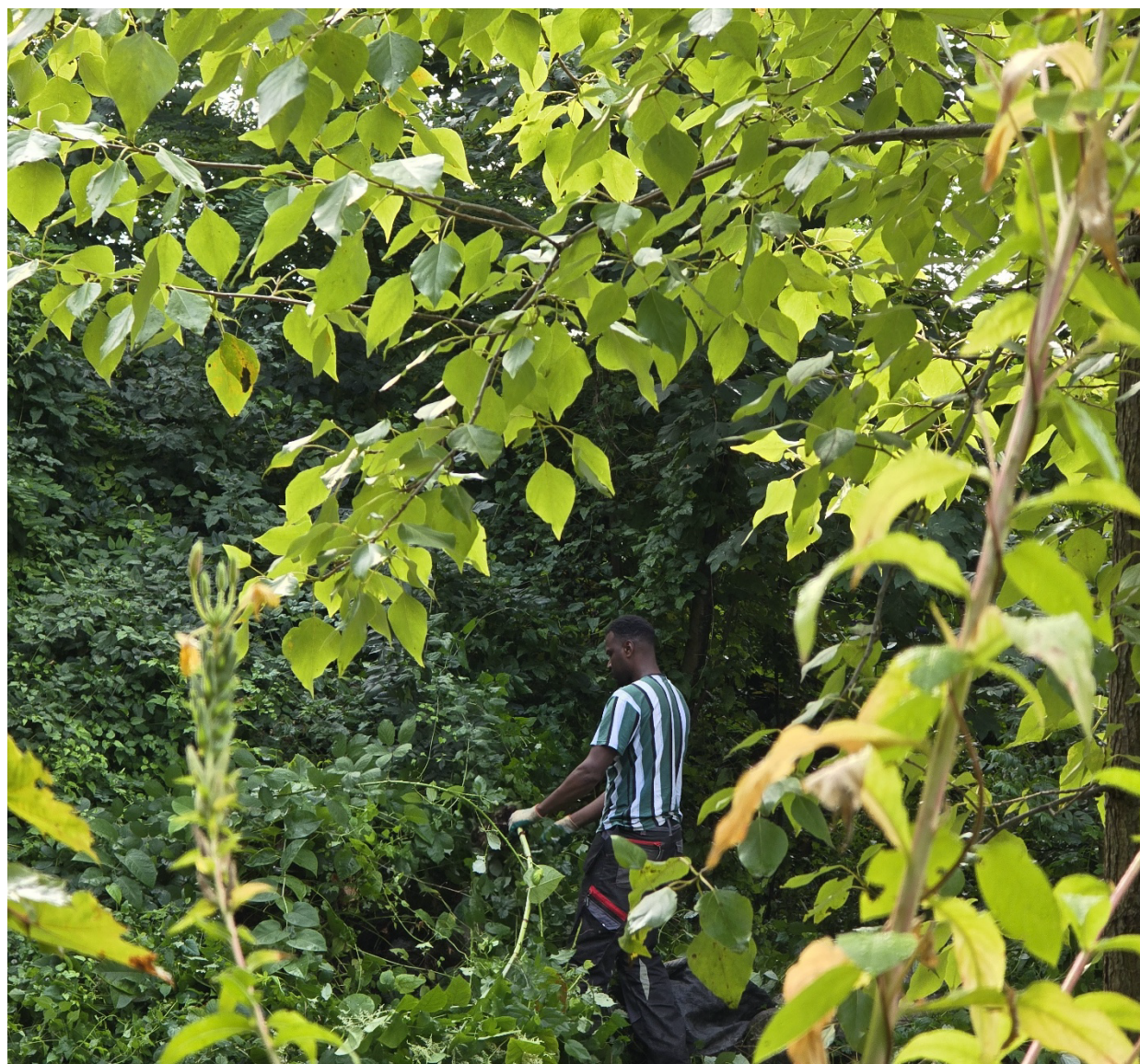


HALTE AUX RENOUÉES

RAPPORT FINAL



Saison 2025



association
pour la sauvegarde
du Léman

Table des matières

Chiffres clés	4
Introduction	5
Espèces exotiques envahissantes.....	5
Une menace au bord du Léman : les renouées asiatiques	5
Cadre légal et obligations de lutte.....	5
Le projet « Halte aux renouées »	6
Méthode	8
Arrachage manuel	8
Fréquence et calendrier des interventions.....	8
Gestion des déchets végétaux.....	8
Suivi des stations et collecte des données	9
Bénévoles et bénévoles responsables de secteur	9
Sensibilisation et accompagnement.....	9
Rétrospective de l'année 2025.....	10
Général	10
Cartographie.....	10
Chiffres clés	11
Suivi	13
Engagement.....	14
Communication et sensibilisation	16
Matériel	18
Genève.....	20
Chiffres clés	21
Nouvelles stations prises en charge et changement de gestion	22
Collaborations	22
Plantation	23
Vaud.....	25
Chiffres clés	25
Nouvelles stations	27
Collaboration	27
Communication et sensibilisation	30
Haute-Savoie	33
Chiffres clés	33
Nouvelles stations	35
Adaptation de la gestion des stations	35
Communication, visibilité et mobilisation	36
Événements marquants.....	37

Perspectives	38
Vision	38
Perspectives spécifiques par région	38
Méthode	38
Suivi des stations	38
Sensibilisation	39
Remerciements	41
Équipe	42
Coordinateur pour le canton de Genève :	42
Coordinatrice pour le département de la Haute-Savoie :	42
Coordinatrices pour le canton de Vaud :	42
Lexique des acronymes.....	43
Bibliographie.....	44
Annexes	45
Annexe 1 : Dépliant d'information sur les renouées.....	46
Annexe 2 : Flyer avec les dates des actions, exemple de la commune d'Anthy-sur-Léman (FR) et la commune de Noville (VD)	48

Chiffres clés

L'action « Halte aux renouées » en 2025 c'est :

6'826 kg éliminés

démontrant l'engagement continu de l'ASL
dans la lutte contre les espèces exotiques
envahissantes

62'631 m² traités

illustrant la vaste étendue de l'action pour
restaurer les écosystèmes

38 communes participantes

témoignant de l'ampleur de l'action à l'échelle
régionale

282 stations prises en charge

dont **48** sur lesquelles il n'y a plus de renouées suite
aux arrachages

315 bénévoles actifs

dont les journées d'entreprises,
soulignant la diversité et la force de la
communauté engagée

1'756 heures cumulées

soulignant l'effort considérable
consenti par chaque personne
engagée

279 demi-journées sur le terrain

représentant l'investissement de l'ASL
dans la gestion des espèces
envahissantes

Introduction

Espèces exotiques envahissantes

Les écosystèmes sont actuellement confrontés à **une menace croissante** résultant de l'introduction, souvent involontaire, d'espèces exotiques pouvant s'avérer invasives et donc dommageables pour la biodiversité en prenant la place des espèces indigènes. Selon un rapport de l'IPBES (The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services), **les espèces faunistiques et floristiques exotiques envahissantes sont majoritairement responsables de la disparition de 60% des espèces indigènes (IPBES, 2023)**. Parmi ces espèces, les néophytes, ou plantes non indigènes suscitent une **préoccupation croissante en raison de leur capacité de prolifération rapide**, perturbant ainsi l'équilibre écologique naturel. En Suisse, on estime à **environ 750 le nombre d'espèces exotiques** déjà présentes sur le territoire dont 88 sont considérées comme envahissantes ou potentiellement envahissantes (OFEV, 2022). Ces espèces, représentant **environ 2,2% de la flore totale en Suisse**, avec des impacts écologiques, économiques et sociaux significatifs.

Une menace au bord du Léman : les renouées asiatiques

Parmi ces espèces problématiques, on retrouve la famille des renouées asiatiques (*Reynoutria japonica*, *Reynoutria sachalinensis* et *Reynoutria x bohemica*), plantes terrestres importées d'Asie au XIX^e siècle comme plantes d'ornement ou comme plantes fourragères. Avec le temps, elles ont pris, par endroits, le dessus sur les plantes indigènes, grâce notamment à leur capacité de croissance extraordinaire **(1 à 8 cm par jour !)** et à leur important et dynamique réseau de racines et de rhizomes. Ces massifs uniformes entraînent des **répercussions néfastes sur la biodiversité**, car en formant des peuplements denses et monospécifiques, les renouées empêchent l'installation et le développement d'autres espèces végétales, **ce qui réduit fortement la diversité floristique locale**. Cette homogénéisation de la végétation modifie la structure des habitats, limite la disponibilité en ressources (nectar, pollen, graines) et diminue les zones de refuge ou de reproduction pour de nombreux insectes, oiseaux et autres organismes associés aux milieux riverains.

De plus, leur système racinaire, principalement composé de rhizomes traçants et peu profonds, stabilise moins efficacement les sols que les systèmes racinaires profonds et diversifiés des plantes indigènes. Cette moindre cohésion des berges **contribue aux phénomènes d'érosion**, notamment lors de crues ou d'épisodes météorologiques intenses.

Par ailleurs, la dispersion de fragments de tiges ou de racines lors des crues, des travaux ou du déplacement de terres favorise la colonisation rapide de nouveaux secteurs le long du lac et des cours d'eau lémaniques.

Cadre légal et obligations de lutte

Ces espèces figurent dans les listes d'espèces exotiques envahissantes en Suisse comme en France. En Suisse, le cadre légal repose sur plusieurs textes fédéraux, notamment la Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) et l'Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE). Depuis septembre 2024, les renouées asiatiques sont inscrites à l'annexe 2.1 de l'ODE, interdisant leur plantation et leur utilisation directe dans l'environnement. La mise en œuvre de la lutte active relève toutefois des cantons. À ce titre, le canton de Vaud a renforcé son dispositif réglementaire dès 2024 en introduisant une obligation de lutte contre certaines espèces exotiques envahissantes (RLPrPNP, art. 37), accompagnée d'une liste d'espèces soumises à interdiction de plantation et à des mesures de gestion régulières, parmi lesquelles figurent les renouées asiatiques. À Genève, la problématique des plantes exotiques envahissantes est intégrée à la stratégie cantonale pour

la biodiversité, qui encourage une gestion active et coordonnée des foyers. En France, la gestion des renouées asiatiques repose principalement sur l'article L.411-3 du Code de l'environnement, qui permet aux collectivités territoriales de mettre en place des mesures locales visant à prévenir leur propagation.

Le projet « Halte aux renouées »

C'est dans ce contexte que l'association pour la sauvegarde du Léman (ASL) coordonne depuis 2013 le programme transfrontalier « Halte aux renouées », initialement lancé sur le canton de Genève, puis étendu au canton de Vaud dès 2017 et en 2019 au département de la Haute-Savoie. Grâce à l'engagement continu de centaines de bénévoles, aux collaborations avec les communes, plus d'une dizaine d'années d'efforts ont permis de constater une régression nette de nombreux foyers, ainsi qu'un retour progressif de la végétation indigène dans plusieurs secteurs. Depuis 2025, le projet Halte aux renouées a obtenu le label [Living With Rivers](#). L'objectif de ce label est de valoriser les initiatives positives, et de témoigner de l'engagement des acteurs ancrés dans les territoires en réponse aux enjeux majeurs auxquels sont confrontés les fleuves.

Ce rapport présente le bilan détaillé des actions menées en 2025 sur les trois régions d'intervention. Il s'appuie sur les suivis de terrain, les données collectées tout au long de la saison, ainsi que sur les retours des partenaires engagés. Il met en lumière les tendances observées ces dernières années, les réussites, les défis persistants et les perspectives pour l'année 2026.



Les renouées asiatiques

Reynoutria japonica, *Reynoutria sachalinensis* et *Reynoutria x bohemica*

Fiche espèce

- Plante de la famille des Polygonacées (Oseille, Sarrasin, Rhubarbe...) originaire de l'est de l'Asie, introduite en Europe au milieu du XIX^e siècle comme plante d'ornement
- Tige rouge au printemps, verte striée de rouge en été et brun-orange en automne ressemblant au bambou
- Peut atteindre 3-4 mètres de hauteur
- Rhizomes épais (tiges souterraines), profondément ancrés dans le sol
- Feuilles longues de 7 à 14 cm
- Fleurs sous forme de jolis panicules blanc-crème de 8 à 12 cm de long
- Floraison de juillet à septembre

Menaces

- Présente sur la liste des néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse
- Forme des populations monospécifiques, non attractives pour la faune indigène, qui obscurcissent le sol et empêchent toute colonisation par d'autres plantes
- Repousse aisée même à partir de petits fragments de tiges ou de rhizomes
- Emet des substances toxiques pour empêcher le développement des autres plantes
- Ne subit aucune attaque significative de parasites sous nos latitudes
- Les renouées favorisent l'érosion des rives, car leurs rhizomes ne maintiennent pas les sols aussi bien que ceux des végétaux indigènes

Méthode

La lutte contre les renouées asiatiques menée par l'ASL repose sur un protocole éprouvé depuis plus de dix ans. Cette méthode, **entièrement manuelle et respectueuse des milieux naturels**, vise à affaiblir progressivement les rhizomes afin de réduire durablement la présence de la plante tout en favorisant la recolonisation de la zone par la flore indigène.

Arrachage manuel

L'arrachage manuel constitue la méthode centrale du projet Halte aux renouées. Il consiste à :

- Arracher chaque tige manuellement, en veillant à retirer la plus grande portion possible de racines
- Intervenir régulièrement, toutes les 3 à 4 semaines, pendant la période de végétation d'avril à octobre, pour épuiser les réserves des rhizomes
- Éviter tout fauchage ou broyage, qui disperserait des fragments viables et favoriserait la reproduction végétative

Ce travail demande à la fois précision et patience. Sur les stations déjà fortement affaiblies, les repousses sont petites et souvent dissimulées dans la végétation indigène, ce qui rend leur détection plus exigeante et nécessite davantage de temps. À l'inverse, sur les stations encore fortement colonisées, l'arrachage reste physiquement éprouvant, en raison de la densité des tiges et du volume de biomasse à extraire.

Cette méthode est particulièrement adaptée à l'ensemble des contextes rencontrés autour du Léman, notamment dans les enrochements, qui constituent un environnement fréquent pour les foyers de renouées. Dans ces zones, tout recours aux herbicides est exclu, tant en raison de leur interdiction en milieu aquatique que de leurs impacts négatifs sur les autres organismes. Un autre avantage majeur est sa sélectivité. En ciblant uniquement la renouée, elle permet de préserver la végétation indigène déjà présente et favorise ainsi la recolonisation progressive des milieux, contribuant directement à l'amélioration de la biodiversité locale.

Fréquence et calendrier des interventions

Les interventions sont réalisées entre avril et début novembre, période de végétation active des renouées. Les stations en cours de traitement intensif font l'objet de plusieurs passages successifs, généralement 6 à 8 interventions par saison, afin de maintenir une pression constante.

À mesure que la station est affaiblie par les interventions successives, la fréquence peut être progressivement ajustée, avec 4 à 5 passages par saison, tout en restant attentive à l'apparition de nouvelles repousses. Cette adaptation tient compte de l'état de la station, du nombre de repousses observées ainsi que des ressources humaines mobilisables (bénévoles et collaborateurs).

Lorsque les foyers sont fortement réduits, un passage annuel ou ponctuel peut suffire dans une logique de surveillance, afin de prévenir toute réapparition liée à la dormance des rhizomes. Ce mode de suivi correspond à ce que l'ASL désigne comme une gestion limitée.

Gestion des déchets végétaux

Les déchets issus de l'arrachage doivent être traités avec précaution afin d'éviter toute propagation accidentelle.

L'ASL applique un principe fondamental dans la gestion des déchets végétaux : le zéro compostage.

Toutes les parties de renouée (tiges, collets et rhizomes) sont systématiquement éliminées par incinération, afin d'éviter tout risque de dispersion et de régénération.

L'évacuation est organisée en fonction des contraintes locales, par voie terrestre ou lacustre selon l'accessibilité des sites, et peut s'appuyer sur des bennes d'incinération mises à disposition par les communes, notamment lors d'actions de grande ampleur impliquant des groupes de volontariat comme des entreprises. Lorsque les conditions logistiques le permettent, l'ASL privilégie l'utilisation de sacs de jardin réutilisables, dans une volonté de réduire progressivement l'usage de plastique, sans compromettre la sécurité des interventions.

Suivi des stations et collecte des données

Chaque station fait l'objet d'un suivi précis à l'aide de plusieurs indicateurs :

- Poids total de renouées arrachées (y compris absence de repousse)
- Superficie traitée
- Cartographie
- Nombre de demi-journées de terrain
- Heures-personnes cumulées

Ces données permettent d'évaluer la dynamique des foyers, leur affaiblissement, et l'efficacité des interventions.

Bénévoles et bénévoles responsables de secteur

Les interventions sont réalisées en collaboration avec des bénévoles, soit dans le cadre d'actions programmées encadrées par l'ASL, soit par des bénévoles de l'ASL responsables de secteur formés, capables d'intervenir sur certaines stations en autonomie/ sans supervision directe. Ces bénévoles jouent un rôle essentiel dans la lutte contre les renouées, car leur engagement permet d'assurer la continuité de la gestion sur de nombreuses stations tout au long de la saison. Grâce à leur présence régulière, l'ASL peut dégager du temps pour intégrer de nouveaux foyers, notamment dans les zones alluviales d'importance ou dans les secteurs récemment colonisés, tout en maintenant une pression efficace sur les stations historiques.

Au-delà des arrachages, les bénévoles contribuent également à la vigilance territoriale : formés à la reconnaissance de la plante à ses différents stades de développement, ils sont en mesure de signaler l'apparition de nouveaux foyers et de sensibiliser leur entourage à la problématique des espèces exotiques envahissantes.

Lors de leur participation aux actions, chaque bénévole reçoit des explications sur la reconnaissance de la plante à ses différents stades de développement, les bonnes pratiques d'arrachage, les risques de dispersion liés à la manipulation des végétaux, ainsi que sur les règles de sécurité à respecter sur le terrain.

Sensibilisation et accompagnement

En parallèle du travail de terrain, l'ASL développe un ensemble d'actions complémentaires visant à renforcer l'efficacité de la lutte contre les renouées. L'association assure la formation des bénévoles, conseille les communes dans la gestion de leurs stations, accompagne les propriétaires privés et des professionnels d'entreprises paysagères dans le cadre de projets pilotes et participe à des formations professionnelles, notamment en collaboration avec le Sanu et InfoFlora. Elle diffuse également des supports pédagogiques variés, tels que des dépliants, des panneaux d'information, des interventions publiques et des actions de sensibilisation dans les médias.

Cette approche intégrée contribue à limiter les nouvelles introductions, à réduire les risques de dispersion accidentelle et à renforcer la coordination régionale autour de la gestion des espèces exotiques envahissantes.

Rétrospective de l'année 2025

Général

Cartographie

Dans sa globalité, l'action "Halte aux Renouées" a été menée dans 38 communes au bord du Léman. En 2025, ce sont 282 stations régulièrement contrôlées par l'ASL ou par des bénévoles responsables de secteur, dont le nombre est toujours plus important, ce qui est réjouissant. La carte ci-dessous montre les communes prises en charge par l'ASL durant l'année 2025, elle est mise à jour annuellement.

Carte des communes où l'ASL intervient contre les renouées asiatiques

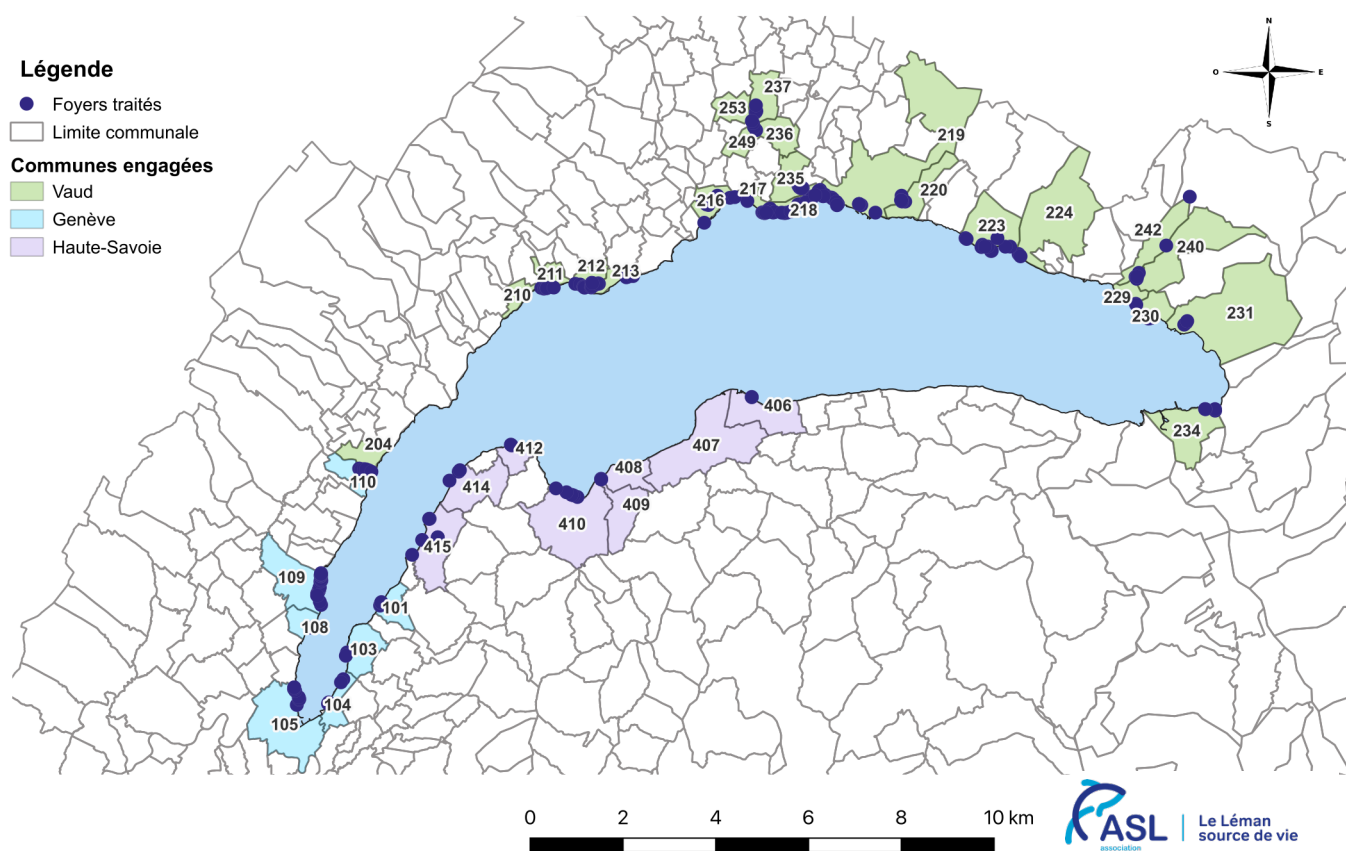


Figure 1 : Carte de situation des foyers de renouées gérés par l'ASL, selon les communes

GENÈVE :

101 : Anières, **103** : Collonge-Bellerive, **104** : Cologny, **105** : Genève, **108** : Genthod, **109** : Versoix,

VAUD :

204 : Crans-près-Céligny, **210** : Rolle, **211** : Perroy, **212** : Allaman, **213** : Buchillon, **216** : Morges, **217** : Prêverenges, **218** : St-Sulpice, **219** : Lausanne, **220** : Pully, **223** : Bourg-en-Lavaux, **224** : Puidoux, **229** : Vevey, **230** : La Tour-de-Peilz, **231** : Montreux, **234** : Noville, **235** : Ecublens, **236** : Bussigny, **237** : Vufflens-la-Ville, **240** : Blonay - Saint-Légier, **242** : Corsier-sur-Vevey, **249** : Bremblens, y, **253** : Aclens

HAUTE-SAVOIE :

406 : Publier, **407** : Thonon-les-Bains, **408** : Anthy-sur-Léman, **409** : Margencel, **410** : Sciez, **412** : Yvoire, **414** : Messery, **415** : Chens-sur-Léman

L'ASL intègre toutes les informations récoltées sur le terrain et transmises par les bénévoles ou d'autres acteurs à sa base de données. Si de nouveaux foyers sont découverts dans une zone déjà traitée par l'ASL, ils sont pris en charge au cours de la saison. En cas d'impossibilité, généralement par manque de temps, ces foyers sont cartographiés en vue d'un éventuel traitement ultérieur. Toutes les données collectées sont partagées avec Info Flora, qui répertorie les foyers de néophytes sur l'ensemble du territoire suisse, ainsi qu'avec les autorités compétentes. L'ASL encourage aussi ses bénévoles à utiliser également l'application [InvasivApp](#) qui permet de signaler des foyers de plantes exotiques envahissantes.

Chiffres clés

Comme chaque année, les arrachages des tiges et des racines pouvant être atteintes et retirées ont été effectués manuellement à l'aide d'outils. Ces actions se déroulent entre avril et novembre, toutes les trois semaines en moyenne, par des groupes de bénévoles, encadrés par l'ASL - à titre individuel ou en tant que volontaires d'entreprises. Le travail de ces bénévoles permet une lutte efficace et leur ténacité suscite l'admiration et mérite une grande reconnaissance.

Durant la saison 2025, ce sont **315 bénévoles** qui ont participé à l'arrachage de ces plantes envahissantes. Leur travail est impressionnant : cette saison, **62'600 m² de terrain** ont été traités et surveillés, avec **6'826 kg de renouées** retirés, ce qui représente **279 demi-journées de travail**. Un effort couronné de succès, puisque, sur **48 des 282 stations**, aucune repousse de renouées n'a été observée durant la saison 2025.

En termes d'investissement humain, cela représente un total de **plus de 1'750 heures de travail cumulées par les bénévoles**. Pour donner une idée de l'ampleur de cet engagement, cela équivaut à une personne travaillant à 80% pendant près d'une année complète, hors vacances.

L'évacuation des végétaux arrachés est prise en charge par les services d'entretien des communes et le tout est détruit par incinération. L'ASL est très reconnaissante envers les communes pour cette aide qui facilite l'action de lutte.

Le tableau 1 résume les actions menées en 2025 dans les cantons de Genève, Vaud, et le département de Haute-Savoie. Le temps consacré aux arrachages est exprimé en heures-personnes, représentant l'effort total investi par chaque participant. Ce calcul équivaut au travail d'une seule personne, bien que le nombre de bénévoles varie selon les actions.

Région	Nbre de communes	Nbre de stations	Nbre de stations à 0	Poids [kg]	Heures-personnes	Surface [m ²]	Nb de demi-journées	Nbre de bénévoles
Genève	6	67	19	814	380	3692	78	114
Vaud	23	189	26	4314	988	57217	146	139
Haute-Savoie	8	26	3	1699	388	1722	55	62
Total	37	282	48	6827	1756	62631	279	315

Tableau 1: Tableau général des 3 régions pour la saison 2025

Le graphique ci-dessous (Fig.3) illustre l'évolution de la lutte des équipes de l'ASL contre la renouée ces dernières années. On observe une augmentation continue de la superficie prise en charge, qui atteint un nouveau record en 2025 avec plus de 62'600 m² traités. En parallèle, la courbe des heures-personnes qui avait suivi une tendance similaire, s'oriente légèrement vers une diminution ces deux dernières années, ceci s'explique par le fait que les arrachages deviennent de plus en plus minutieux en raison du faible nombre de renouées restantes, ce

qui maintient un temps d'intervention similaire par site. Quant au poids de renouée arraché, il semble dépendre à la fois du nombre d'heures investies et de la superficie couverte. En 2025, malgré une augmentation de la superficie, le poids total extrait a encore diminué par rapport aux années précédentes (entre 2024 et 2025, -924 kg.), atteignant 6'826 kg. Cette tendance, déjà visible entre 2023 et 2024 (-910 kg), pourrait indiquer une efficacité accrue des interventions et une réduction progressive des foyers les plus denses.

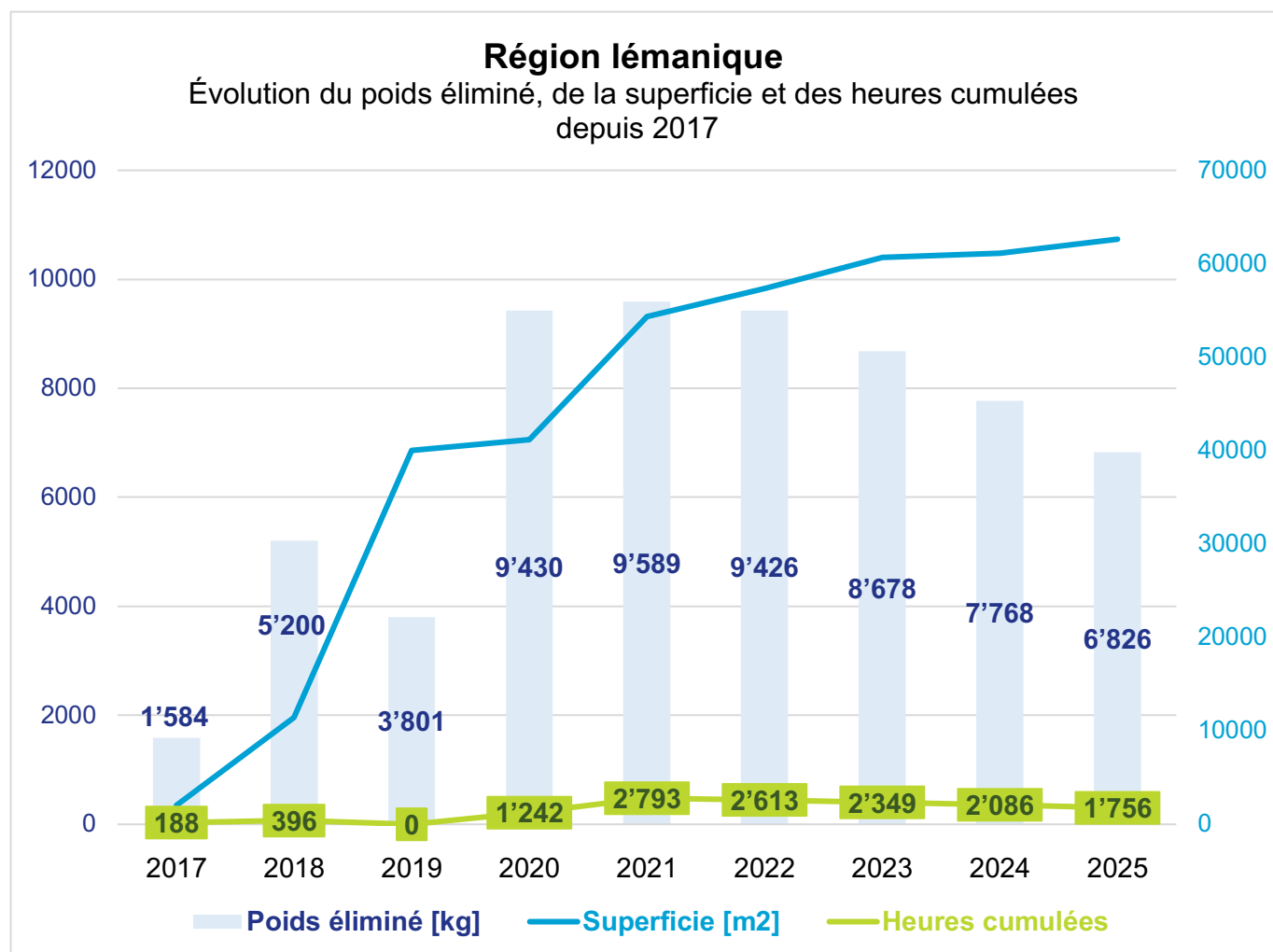


Figure 2 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes sur toute la région lémanique

Suivi

Suivi de la biomasse

L'ASL s'efforce constamment d'assurer un suivi précis de l'efficacité de ses opérations d'arrachage en surveillant à la fois la masse totale des renouées éliminées et la superficie traitée et surveillée. Tout au long de la saison, les actions d'arrachage sont concentrées sur les racines et les rhizomes afin d'assurer une gestion la plus complète possible.

WebApp

L'année dernière, l'ASL a créé une application web afin de faciliter la récolte de données sur le terrain. Facile d'utilisation, elle permet de regrouper les données sur la région, la station, le nombre de bénévoles, les kilos arrachés, la durée de l'action et même des photos.

Cette application est utilisée par les collaborateurs et collaboratrices de l'ASL qui sont sur le terrain, et également par les bénévoles responsables de secteur qui assurent le suivi de certaines stations de renouées. Après une première année de test, plusieurs ajustements mineurs ont été apportés. De manière générale, l'ASL dresse un bilan très positif de ce nouvel outil.

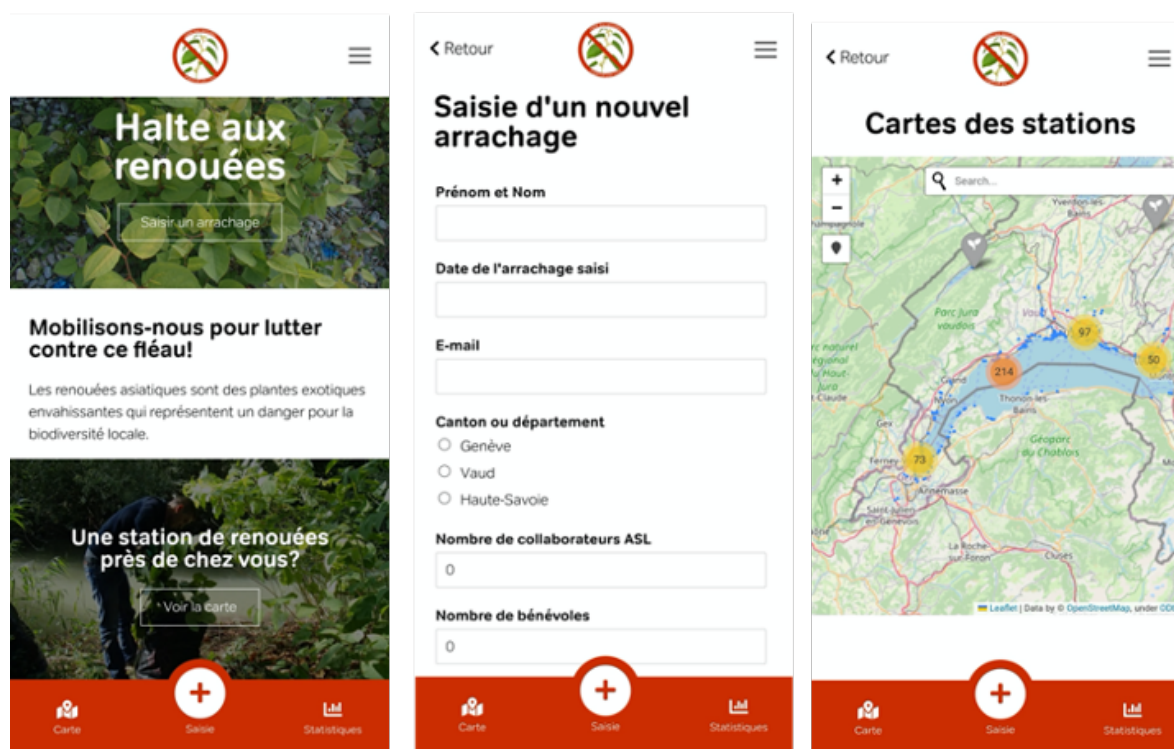


Figure 3 : Application "Halte aux Renouées" de l'ASL

Maladies et attaques

Ces dernières années, sur de nombreuses stations, l'ASL et certains bénévoles ont remarqué la présence de renouées malades ou attaquées. Il a été décidé de photographier les plantes visuellement atteintes de maladie ou de parasites afin de demander un avis à des experts ou expertes.

Antoine Jousson, botaniste à InfoFlora confirme que les attaques sont dues à des insectes phytophages tels que les aphides. Ces derniers ne sont pas spécialisés sur cette plante en particulier, mais pourraient potentiellement être responsables de l'entrée de certains virus

dans la plante. Cependant, il est trop tôt pour déterminer si ces attaques ponctuelles sur quelques plantes pourraient affaiblir les populations et si elles sont dues à l'affaiblissement à la suite des arrachages.



Figure 4 : Exemples de maladies et d'attaques observées sur la renouée dans la région lémanique.

Autres néophytes envahissantes

Depuis 2024, l'ASL s'est engagée à renforcer les compétences de son équipe sur le terrain en matière de reconnaissance des espèces exotiques envahissantes. Un petit livret regroupant ces plantes a été élaboré pour faciliter leur identification et sensibiliser les bénévoles sur le terrain. Bien que cet apprentissage soit encore en cours, l'équipe s'efforce de prêter une attention particulière à ces espèces lors de ses interventions. Lorsque le temps et les conditions le permettent, des actions ponctuelles d'arrachage sont menées pour limiter leur propagation. Cependant, la priorité reste l'élimination des renouées, qui, en raison de leur forte prévalence et de leur grande résistance, nécessitent une intervention constante et spécialisée.

Engagement

Bénévoles

En 2025, les bénévoles ont répondu présents et ce sont 315 personnes qui ont collaboré avec l'ASL pour lutter contre les renouées tout autour du Léman (62 en Haute-Savoie, 114 à Genève et 139 sur Vaud). Les bénévoles proviennent de toute la région lémanique, venant d'horizons divers, ils sont soit en étude, au chômage ou en insertion professionnelle, travaillent à temps partiel ou sont retraités. Ces personnes sont cependant toutes amoureuses de la nature et soucieuses de pouvoir contribuer à sa protection. Néanmoins, cela reste un défi de trouver de nouveaux bénévoles. Le travail de ces personnes est fondamental, car sans elles, il serait tout à fait impossible à l'ASL pour des raisons de temps et d'argent de suivre de manière aussi régulière les stations traitées et de mener ainsi une lutte efficace. D'autre part, ces personnes sont des sentinelles sur le terrain, signalant de nombreux foyers de renouées.

Finalement, l'ASL peut compter sur des personnes fidèles, certains bénévoles participant depuis presque 10 ans.

Bénévoles de l'ASL responsables de secteurs

L'ASL a pu compter sur le soutien de 42 personnes responsables (30 VD, 10 GE, 2 HS) (Fig. 6, les points verts représentent les bénévoles responsables de secteurs). Ces bénévoles sont responsables d'une zone et réalisent des actions de surveillance et d'arrachage tout en restant toujours en lien avec l'équipe de l'ASL durant la saison.

Afin de soutenir leur action, l'ASL fournit le matériel nécessaire aux 42 bénévoles responsables. En parallèle, l'ASL a souhaité valoriser davantage l'engagement des bénévoles, notamment via des retranscrites dans des publications de l'ASL. Ces initiatives combinées visent à créer un environnement propice à l'implication durable et significative de ces bénévoles au sein de l'ASL.

Carte de situation des bénévoles de l'ASL responsables de secteurs

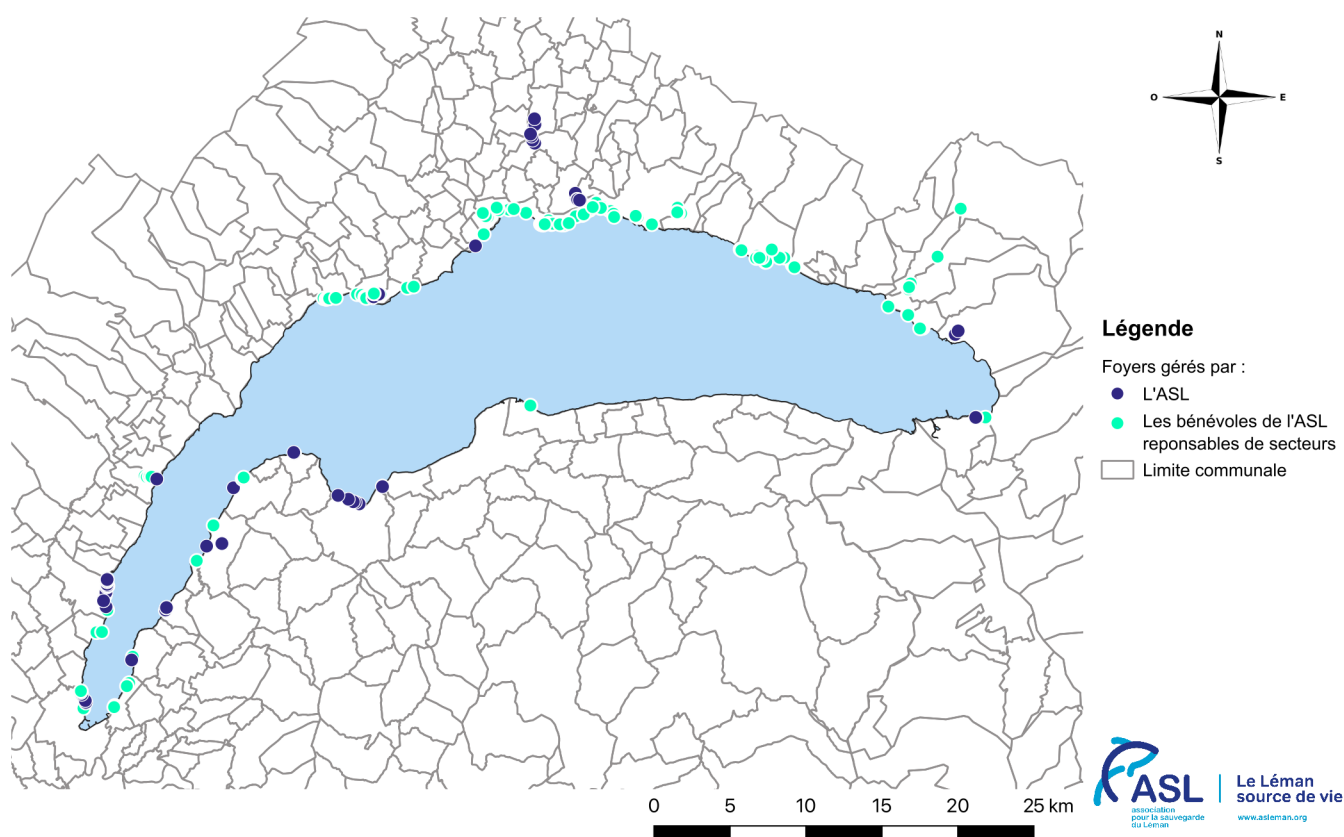


Figure 5 : Carte de situation des bénévoles responsables de secteur

Volontariat d'entreprises

En 2025, l'ASL a encadré quelques de groupes pour des journées de volontariat dont vous trouverez la liste complète dans les remerciements au point 4. Il s'agit de 4 entreprises dans le canton de Genève, soit 25 personnes.



Figure 6 : Action de bénévolat avec l'entreprise L'Oréal à Versoix, juillet 2025

Communication et sensibilisation

En complément du travail de terrain, la communication et la sensibilisation constituent des préoccupations fondamentales de l'ASL dans cette campagne.

Sensibilisation

En dehors de l'aide précieuse fournie sur le terrain, la sensibilisation des bénévoles est fondamentale. En participant aux actions d'arrachages, toutes ces personnes sont formées à reconnaître aisément la renouée à tous les stades de végétation, ce qui leur permet ensuite de signaler à l'ASL des foyers de renouées lors de leurs promenades dans la nature. Leur motivation à lutter contre les renouées les incite également à parler de ces invasives à leur entourage, ce qui contribue à faire connaître la problématique des espèces envahissantes de façon plus large.

De plus, l'action "Halte aux renouées" de l'ASL permet, année après année, de renforcer les relations avec les communes et ainsi de transmettre efficacement les messages que l'association véhicule.

Dépliant d'information

En 2017, l'ASL a créé un dépliant d'information à destination du public, illustré par le dessinateur romand Eric Buche. Ce dépliant a pour but de permettre d'identifier les renouées, d'expliquer les étapes et bonnes pratiques de lutte contre l'invasion de ces plantes et invite à s'engager bénévolement dans une lutte commune contre cette plante exotique envahissante. Ce dépliant a été légèrement modifié début 2022 en changeant les photos de la Renouée à différents stades de développement, facilitant encore ainsi sa reconnaissance dans la nature (Annexe 1). Ce dépliant est mis à disposition dans les communes partenaires et distribué au public fréquentant les manifestations auxquelles l'ASL participe durant l'année ([lien](#)). Il est également téléchargeable sur le site internet de l'association.

Panneaux d'information

Des panneaux d'affichage ont été installés sur certains sites d'arrachage afin de sensibiliser le public à la problématique des renouées. Illustrés avec les dessins d'Eric Buche, déjà utilisés pour les flyers de l'ASL, ces panneaux expliquent les enjeux liés aux renouées asiatiques et encouragent à participer à leur lutte. Ils rappellent leur interdiction en Suisse et leurs impacts sur la biodiversité, tout en dirigeant les passants vers le site internet de l'ASL via un lien ou un QR code. En bas des panneaux figurent également les logos des sponsors et partenaires régionaux.

Vidéos

En 2018, l'ASL a mandaté une entreprise spécialisée pour réaliser des vidéos de promotion des actions de l'ASL. Celle traitant des renouées présente les raisons de l'introduction de cette plante en Europe, les problèmes qu'elle pose et comment l'ASL agit pour lutter efficacement contre elle. Elle encourage également les gens à s'engager aux côtés de l'ASL pour contribuer à éradiquer cette plante ([lien](#)). Cette vidéo a été largement diffusée sur les réseaux sociaux.

Par ailleurs, les SIG – Services Industriels de Genève - qui soutiennent financièrement cette action de l'ASL à travers le Fonds Électricité Vitale Vert ont également réalisé une vidéo. Celle-ci présente l'association et l'importance de son action pour la sauvegarde de la biodiversité. La popularité de son animateur, Julien Donzé, alias Le Grand JD, a permis de toucher un large public sur les réseaux sociaux ([lien](#)).

Ces vidéos sont toujours disponibles sur le site internet dans l'onglet consacré au projet « [Halte aux Renouées](#) », ainsi que sur la chaîne [Youtube](#) de l'ASL.

Réseaux sociaux et communication de l'ASL

L'ASL a également utilisé son large réseau, qui s'étoffe toujours davantage. Des membres de l'ASL et de nombreux autres contacts sont informés des actions et projets grâce à l'envoi d'une Newsletter mensuelle adressée à près de 8'000 personnes. L'ASL est également active sur les réseaux sociaux ([Instagram](#), [LinkedIn](#), [Facebook](#)). En 2025, il y a eu 13 publications et stories sur l'action « Halte aux Renouées » et ces dernières ont été vues près de 8'000 fois. Sur le site internet de l'ASL, 6 appels à bénévoles ont également été publiés dans la rubrique "Les nouvelles de l'ASL".

Début 2023, la revue trimestrielle de l'ASL, "Lémaniques", a dédié un article à l'action "Halte aux Renouées" afin de célébrer les 10 ans d'effort ([Lémaniques n°126](#)). Ce journal est envoyé à 7'650 exemplaires papier en Suisse et France et transmis à plus de 6'000 personnes via une newsletter. De plus il est toujours disponible en version numérique sur le site internet de l'ASL.

Formulaire d'engagement

En 2023, afin de faciliter l'engagement et la gestion des bénévoles, l'ASL a mis en place un nouveau formulaire d'inscription :

<https://asleman.org/actions/renouees/>.

Celui-ci est accessible directement depuis le site internet de l'association et aussi en scannant le code QR présent sur les panneaux "Halte aux Renouées" dans les communes. Grâce à cet outil, les bénévoles ont directement accès à toutes les informations nécessaires ainsi qu'aux dates de toutes les actions d'arrachages prévues. De plus, depuis 2024, une information détaillée est également transmise aux bénévoles lors de leur inscription, mettant en lumière les conditions d'accès aux stations, y compris les aptitudes physiques nécessaires, et proposant une classification selon la difficulté, garantissant ainsi une intervention sécurisée et efficace.

Matériel

Toujours dans l'optique de réduire son impact environnemental, l'ASL a entrepris de remplacer progressivement les sacs en plastique utilisés pour l'élimination des renouées par des sacs de jardin réutilisables. Cette transition est désormais mise en œuvre dans les communes favorables et lors des actions menées avec des entreprises, où des bennes d'incinération sont installées.



Figure 7 : Sacs de jardin réutilisables, action avec le WWF et L'EPFL sur la Sorge

GENÈVE



Figure 8: Action à Versoix mai 2025

Genève

En 2025, les interventions sur le canton de Genève se sont déroulées dans des conditions globalement favorables, malgré quelques contraintes météorologiques et logistiques ponctuelles. La régularité des passages a pu être maintenue sur la majorité des stations, permettant de poursuivre l'affaiblissement progressif des foyers historiques.

Au total, 19 stations genevoises n'ont présenté aucune repousse de renouées durant la saison 2025, confirmant la tendance observée ces dernières années sur les stations suivies de longue date.

Carte des foyers de renouées asiatiques identifiés par l'ASL à Genève

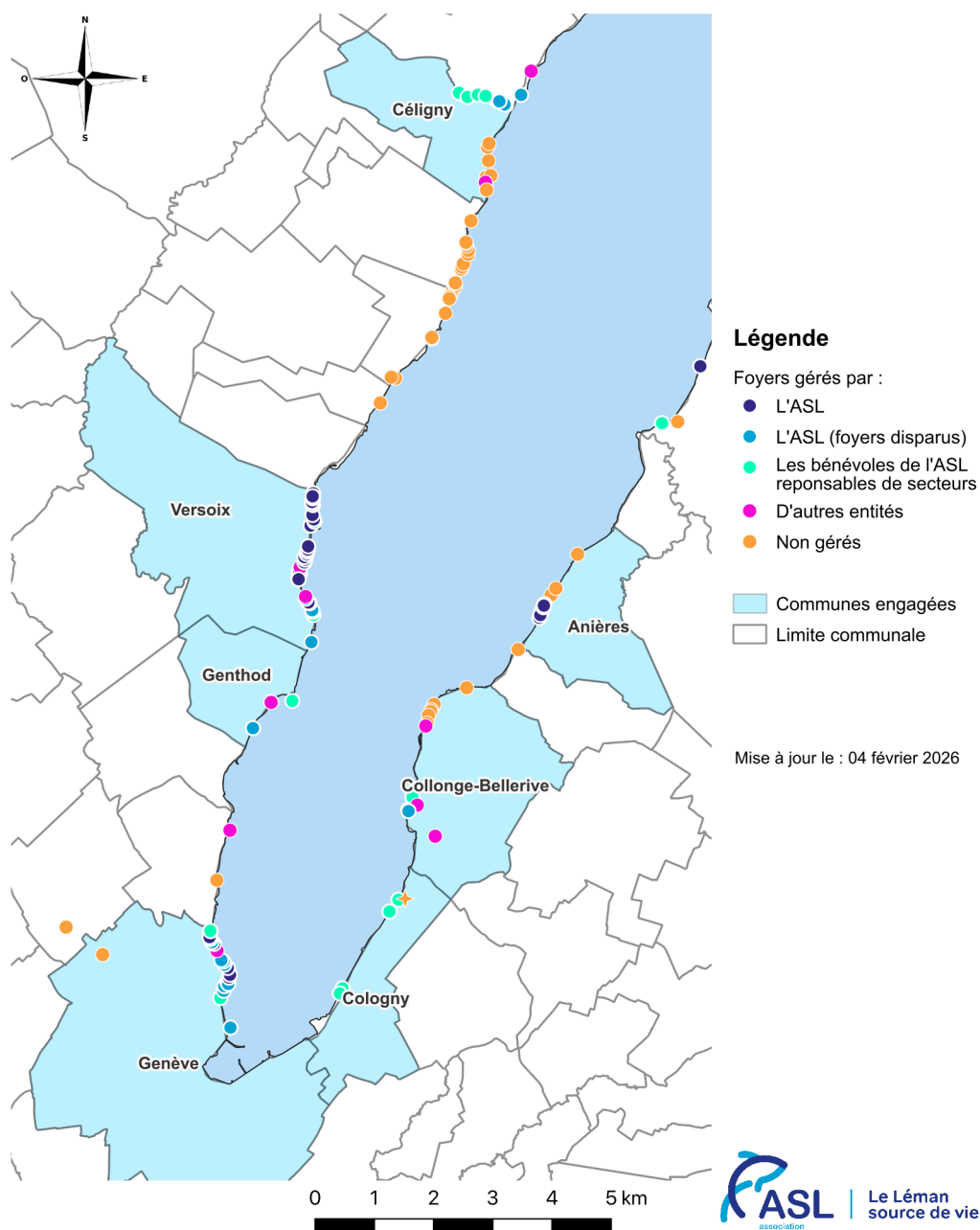


Figure 9 : Carte de situation des foyers de renouées à Genève

Chiffres clés

En 2025, 814 kg de renouées ont été arrachés manuellement sur 67 stations réparties dans six communes genevoises : Anières, Collonge-Bellerive, Cologny, Genève, Genthod et Versoix. Ces interventions ont mobilisé environ 380 heures-personnes, réparties sur 78 demi-journées de terrain et 114 bénévoles.

Tableau 2 : bilan du canton de Genève selon ses communes

Communes	Nbre de stations	Poids [kg]	Heures cumulées	Surface [m2]	Nb de demi-journées
Anières	7	466	93	566	3
Collonge-Bellerive	3	8	3	132	9
Cologny	4	1	3	272	6
Genève	19	10	27	1033	19
Genthod	4	31	27	45	13
Versoix	30	296	227	1644	28
Total	67	812	380	3692	78

Malgré une superficie globale en légère augmentation par rapport à 2024, les volumes arrachés restent stables, ce qui traduit la poursuite de l'appauvrissement des foyers et la présence majoritaire de repousses de petite taille sur de nombreuses stations.

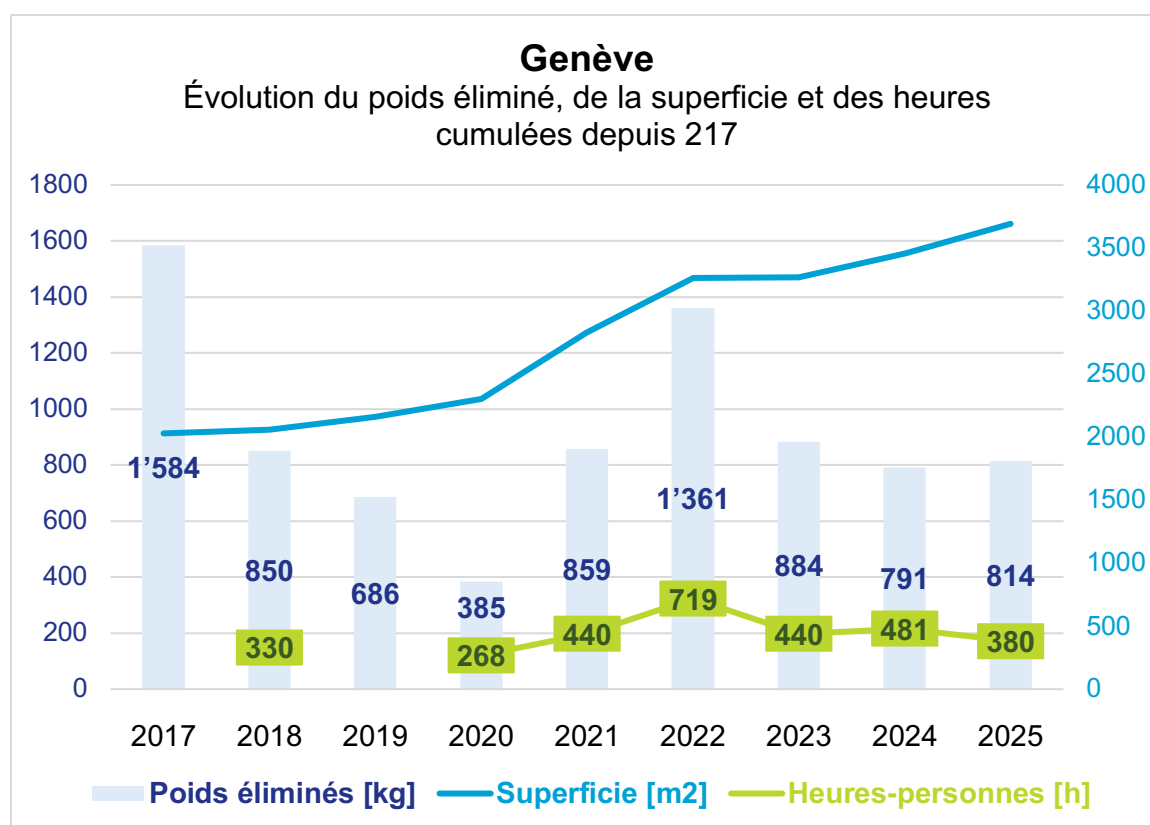


Figure 10 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes, de l'action sur le canton de Genève de 2017 à 2025

Nouvelles stations prises en charge et changement de gestion

Plusieurs évolutions notables ont marqué la saison. À Anières, une nouvelle station a été intégrée à la suite de plusieurs années d'interventions régulières le long des rives. La diminution marquée des repousses de renouées a permis d'élargir le périmètre d'action sur ce secteur, notamment grâce à la collaboration étroite avec l'Office cantonal de l'eau (OCEAU) lors des journées de volontariat d'entreprises.

À Genthod, deux nouvelles stations ont également pu être prises en charge après une prise de contact avec des propriétaires de bateaux stationnés au port. Ces stations, situées en amont et en aval du port et difficilement accessibles à pied, n'avaient jusqu'alors pas pu être gérées.

Parallèlement, six stations supplémentaires ont été confiées à des bénévoles responsables de secteur au cours de l'année, quatre à Cologny et deux à Genthod. Cette évolution témoigne de la maturité de certaines stations et du rôle croissant joué par les bénévoles formés, dans la continuité de la gestion.

En outre, plusieurs démarches de sensibilisation auprès de propriétaires privés ont permis une prise en charge directe de certains foyers par des entreprises de paysagisme mandatées pour l'entretien des parcelles concernées. Dans le même esprit, la commune de Pregny-Chambésy a été informée de la présence de renouées sur la plage de Chambésy et a accepté d'en assurer la gestion.

Collaborations

Bénévolat

Des annonces de recherche de bénévolat ont été publiées sur les plateformes de Genève Bénévolat (www.benevolatgeneve.ch) où une page de présentation de l'ASL est disponible en permanence. Pro Natura-Genève et le Centre genevois du volontariat font des appels ponctuels tout au long de la saison.

L'Hospice général a également pris part à certaines actions, en mobilisant résidents et collaborateurs, tandis que MELISE (Mouvement des étudiant.e.s de l'Institut des Sciences de l'Environnement) et l'Association érythréenne pour l'intégration et la démocratie ont contribué à l'organisation d'arrachages avec leurs membres.

L'ASL remercie ces groupements pour leur collaboration bénéfique à notre action.



Figure 11 : Arrachage avec l'association Erythréenne pour l'intégration et la Démocratie, août 2025

Collaboration avec les offices cantonaux

La collaboration avec les services cantonaux s'est poursuivie et renforcée en 2025. L'Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN) a apporté un soutien logistique essentiel, notamment par la mise à disposition de bateaux, de pilotes, de matériel d'arrachage et par la prise en charge de l'évacuation et de l'incinération des renouées. Ces moyens ont permis d'accéder à de nombreuses stations situées à Versoix et à Anières, souvent uniquement accessibles par voie lacustre. L'Office cantonal de l'eau (OCEAU) a, quant à lui, assuré la coordination des actions avec les entreprises à Anières et un appui logistique conjoint avec l'OCAN lors de plusieurs interventions.



Figure 12 : Bénévoles et collaborateur de l'OCAN motivés malgré la pluie, septembre 2025

Plantation

En 2025, nous avons suivi l'évolution des plantations de 2024. Au vu de la bonne reprise des plantations de Laïches, l'expérience sera reconduite en 2026 sur deux secteurs en amenant des laïches et des saules. Les plantes seront issues de prélèvements en nature à proximité direct du lieu d'implantation.



Figure 13 : Action sur la Baye de Clarens, août 2025

Vaud

À la suite des résultats encourageants observés à Genève, l'ASL a décidé en 2017 d'étendre ses campagnes d'arrachage de renouées sur des communes riveraines vaudoises. Ces interventions bénéficient du soutien du Canton de Vaud. La stratégie du Canton a été revue en 2020 se concentrant uniquement sur les zones alluviales d'importance régionale ou nationale, l'ASL s'est ainsi vu attribuer de nouveaux secteurs d'action tout en poursuivant, lorsque cela est pertinent, le suivi des communes déjà engagées dans le projet (Fig. 13). En effet, les résultats positifs de plusieurs années de lutte ont permis de confier des zones qui avaient bien diminuée à des bénévoles responsables de secteur (Chap. [Bénévoles de l'ASL responsables de secteurs](#)) qui effectuent ces arrachages selon leur organisation, mais toujours sous la supervision de l'ASL.

Carte des foyers de renouées asiatiques identifiés par l'ASL sur Vaud

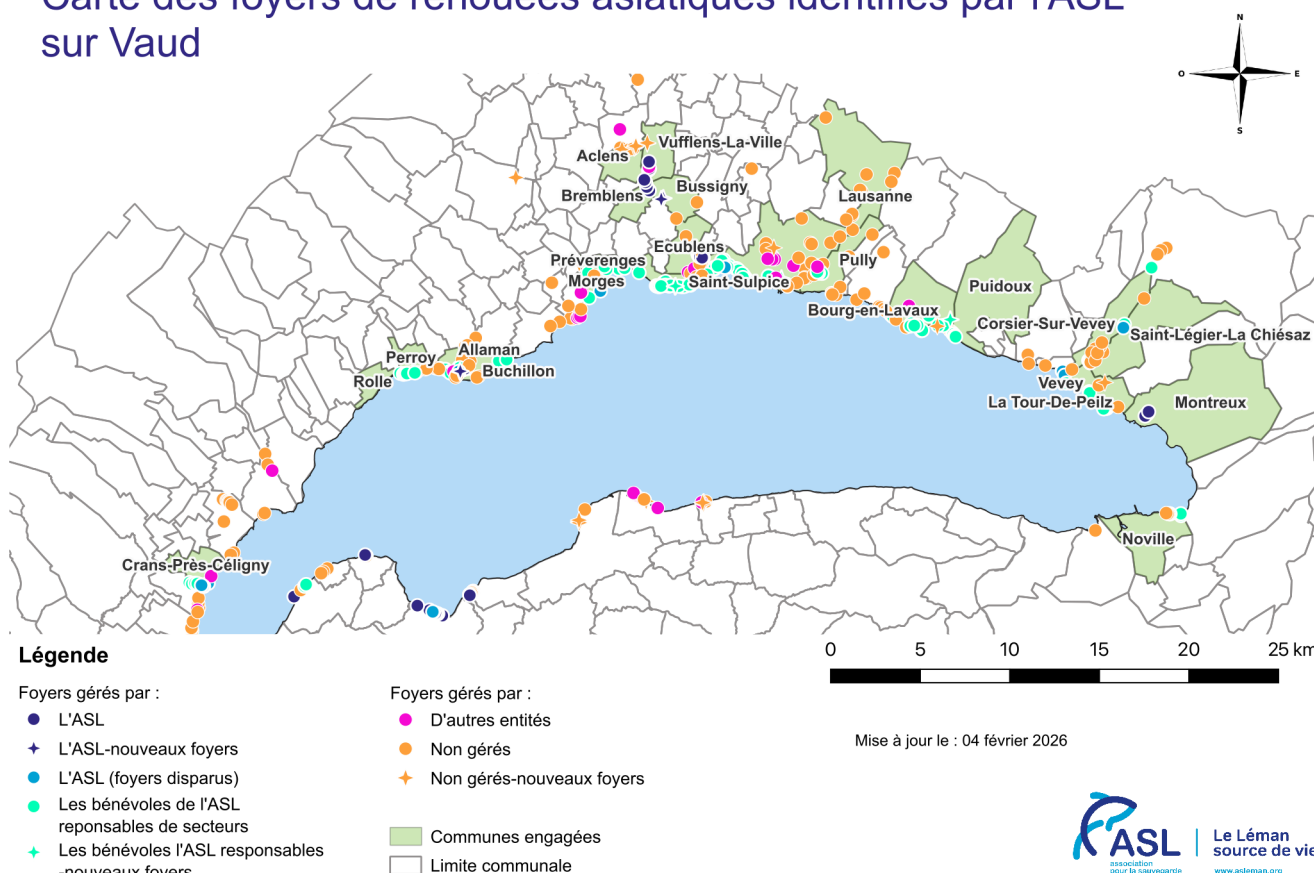


Figure 14 : Carte de situation des foyers de renouées sur Vaud

Chiffres clés

En 2025, ce sont plus de 4'314 kg de renouées qui ont été arrachés. Au total, 189 stations vaudoises ont été visitées dont 26 qui ne présentaient plus aucune renouée. Ceci a nécessité plus de 980 heures d'interventions et près de 139 bénévoles. Vingt-trois communes vaudoises ont bénéficié des interventions de l'ASL : Allaman, Aclens, Bourg-en-Lavaux, Bremblens, Buchillon, Bussigny, Corsier-sur-Vevey, Crans-près-Céligny (géré depuis Genève), Ecublens, La Tour-de-Peilz, Lausanne, Montreux, Morges, Noville, Perroy, Préverenges, Puidoux, Pully, Rolle, Blonay-Saint-Légier, Saint-Sulpice, Vevey, Vuflens-la-Ville.

Tableau 3 : bilan du canton de Vaud selon ses communes

Communes	Nbre de stations	Poids [kg]	Heures cumulées	Surface [m2]	Nb de demi-journées
Crans-près-Céligny	12	5	20	682	17
Perroy et Rolle	8	118	23	471	9
Allaman	17	16	13	1824	6
Buchillon	10	213	92	1466	13
Morges	9	3	4	1925	6
Préverenges	9	1	5	772	6
Saint-Sulpice	28	46	67	1612	17
Lausanne	27	45	27	1621	24
Pully	4	25	19	252	6
Bourg-en-Lavaux	10	42	12	807	4
Puidoux	3	515	199	390	8
Vevey	11	2	31	2048	7
La Tour-de-Peilz	8	2	2	245	4
Montreux	4	2120	177	25651	4
Noville	4	356	52	422	8
Ecublens	14	439	99	1716	8
Bussigny, Bremblens et Aclens	5	349	133	11715	6
Vufflens-La-Ville	3	17	9	2318	1
Blonay-Saint-Légier	1	0	2	388	3
Corsier-sur-Vevey	2	1	1	892	1
Total	189	4314	988	57217	158

Sur le canton de Vaud, de plus en plus de stations montrent une diminution nette de la masse de renouées. Cette évolution est encourageante, mais elle s'accompagne d'un changement dans la nature du travail de terrain : lorsque les foyers sont affaiblis, les repousses deviennent petites, parfois disséminées et noyées dans la végétation indigène, ce qui rend leur repérage plus exigeant et chronophage. À l'inverse, les stations nouvellement colonisées restent plus « visibles » et permettent souvent des extractions volumineuses dès les premiers passages.

En 2025, la baisse du poids total arraché est notable par rapport aux années précédentes, malgré la prise en charge de plusieurs foyers importants (notamment à Buchillon et à Bussigny). Cette tendance confirme l'affaiblissement global des stations historiques, tout en soulignant l'importance de maintenir une pression régulière et un suivi fin, y compris sur les secteurs où la renouée devient moins apparente.

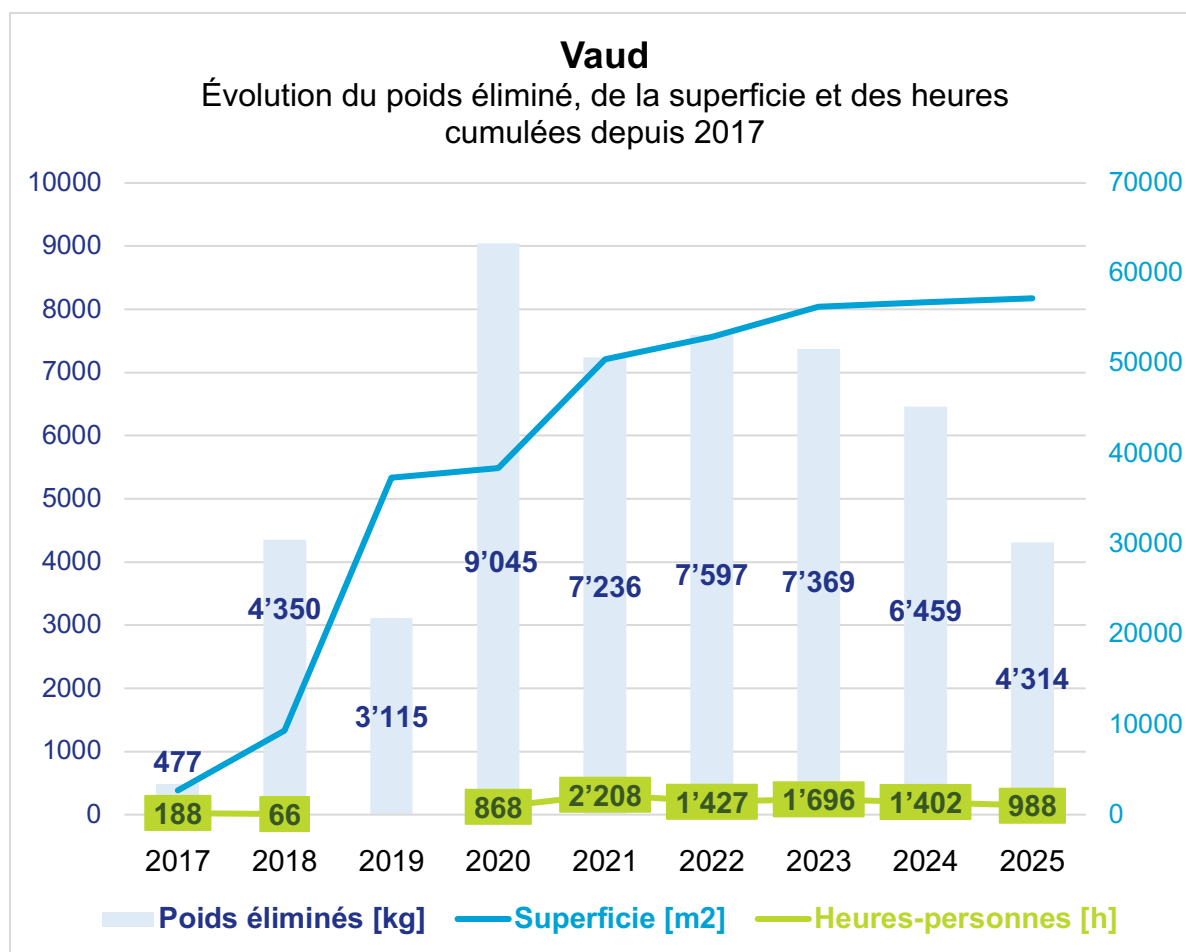


Figure 15 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes sur le canton de Vaud de 2017 à 2025

Nouvelles stations

Neuf nouvelles stations ont été intégrées en 2025, principalement en lien avec l'apparition de nouveaux foyers ou la possibilité d'élargir l'action grâce à la diminution de certains secteurs suivis de longue date. Elles concernent notamment : Buchillon (3 stations) le long de l'Aubonne, Saint-Sulpice (2 stations), Bussigny (2 stations) le long de la Venoge, ainsi qu'Épesses (1 station) et Lausanne (1 station).

Par ailleurs, la dynamique des bénévoles responsables de secteur a permis une évolution importante : les 11 stations d'Allaman ont été reprises par une nouvelle bénévole, renforçant la continuité du suivi tout en libérant du temps pour d'autres zones prioritaires. La fréquence d'intervention a également été ajustée localement : certains sites ont nécessité un renforcement en fin de saison (ex. Noville), tandis que d'autres stations très marginales n'ont été visitées qu'une seule fois lorsque la repousse était quasi inexistante.

Collaboration

Fondation action environnement (FAE)

À Montreux, l'ASL en collaboration avec la FAE et le bureau Oekoskop ont organisé quatre journées d'action associant bénévoles de l'ASL et requérants d'asile de l'EVAM (Établissement vaudois d'accueil des migrants) sur les rives de la Baye de Clarens. C'est la septième édition d'une telle collaboration et celle-ci se révèle à chaque fois extrêmement fructueuse tant au niveau du travail effectué que de la bonne humeur partagée entre les deux groupes. Ce sont plus de 2'100kg de renouées qui ont été arrachés lors de ces actions avec

une participation de 25 bénévoles requérants et ASL confondus. La Ville de Montreux a financé une partie des travaux et pris en charge l'élimination de tous les déchets végétaux, l'ASL les en remercie chaleureusement. La municipale Mme Irina Gote ainsi que le chef du service des espaces publics, M. Patrick Aubort, ont également participé aux interventions sur le terrain. La Ville de Montreux a par ailleurs organisé un apéritif afin de remercier et soutenir les acteurs engagés dans ces actions. L'ASL les remercie chaleureusement pour leur engagement et leur soutien. L'ASL s'est aussi jointe à la FAE pour d'autres actions de lutte au bord de la Venoge à Vufflens-la-Ville.



Figure 16 : Action avec les requérants et les bénévoles de l'ASL sur la Baye de Clarens, août 2025

WWF

En début de saison, l'ASL a participé avec le WWF et l'EPFL, à une grosse action d'arrachage dans la Sorge durant laquelle plus d'une vingtaine de bénévoles a arraché des espèces envahissantes dont principalement la renouée (environ 300kg). Cette journée visait également à sensibiliser les étudiants et étudiantes de l'EPFL à la problématique des plantes exotiques envahissantes sur leur campus. Un objectif atteint, puisque certaines des personnes présentes sont ensuite revenues prêter main forte lors des actions menées sur la Sorge tout au long de l'année. L'ASL se réjouit de réitérer l'expérience en 2026.

Réserve naturelle des Grangettes - Pro Natura



Figure 17 : évacuation des déchets par hélicoptère, Grangettes mars

Début mars, Pro Natura et la fondation des Grangettes ont réalisé une action de nettoyage à grande échelle afin de soulager la réserve naturelle et ses alentours. L'ASL y a participé et a pu profiter des infrastructures mises en place, comme l'évacuation des déchets par hélicoptère, afin d'arracher les renouées sur les berges. En 2025, l'intervention a principalement permis de retirer des racines échouées sur les plages ainsi que quelques foyers menaçant de se disperser dans le Léman lors du prochain orage, soit plus de 160 kg de matière végétale. En 2026, l'ASL aimerait poursuivre cette initiative en l'associant à une campagne de nettoyage des déchets.

Bénévolat Vaud

En collaboration avec Bénévolat Vaud depuis plusieurs années, l'ASL a intégré en 2019 les mesures MACIT ainsi que « mission nature », des mesures d'insertion sociale qui s'adressent aux personnes bénéficiaires du RI (revenu d'insertion). Bénévolat Vaud propose à ces personnes une activité bénévole au sein d'une association/fondation partenaire ainsi qu'un accompagnement individuel. Les mesures ont pour objectif de permettre aux personnes de se sentir utiles, de renforcer leur estime de soi, de retrouver un rythme dans leur quotidien et de retisser des liens sociaux. En 2025, l'ASL n'a pas accueilli de personnes issues de ces entités, mais espère vivement que cette collaboration pourra être reconduite la saison prochaine.

Communes

Les communes partenaires prennent en charge l'évacuation et l'incinération des renouées, mettent à disposition des outils, informent leurs citoyens et citoyennes et viennent parfois donner un coup de main directement sur le terrain.

Dans certaines communes, des collaborations se sont établies avec des secteurs d'activité en particulier :

Commission du développement durable de Bourg-en-Lavaux

Cette année encore, l'ASL a poursuivi ses collaborations avec diverses entités engagées dans la lutte contre les espèces envahissantes. À Bourg-en-Lavaux, les interventions se déroulent désormais de manière autonome grâce à l'implication de la Commission du Développement Durable, qui agit également sur la commune de Puidoux. Ces actions sont particulièrement précieuses, ayant mobilisé 63 participations sur les 8 actions, permettant ainsi l'arrachage de plus de 550 kg de renouées.

Communication et sensibilisation

Communes

Flyer et panneaux



Figure 18: Photographie d'un nouveau panneau ASL "Halte aux Renouées" placé à Allaman

Pour toutes les communes vaudoises impliquées, l'ASL a élaboré une affichette avec les dates des actions se déroulant sur leur territoire (Annexe 2). La plupart des communes ont relayé l'information via leur site internet, leur newsletter, ou à travers les panneaux officiels de la commune ainsi que des panneaux lumineux.

Depuis 2023 de nouveaux panneaux d'information sur l'action "Halte aux Renouées" sont posés dans la Ville de Lausanne et au bord de l'Aubonne à Allaman. Afin d'y réunir le plus d'informations possible, un code QR menant directement aux dates d'interventions et au formulaire d'inscription y a été inséré. Un code QR a été collé sur les anciens panneaux.

Bilan, cartographie et séance

L'ASL maintient un lien régulier avec les communes où elle est active dans le cadre l'action « Halte aux Renouées ». Ainsi, un bilan complété de cartes est envoyé à chacune des communes partenaires. Une séance sur demande peut être réalisée afin de faire le point sur la saison écoulée avec les résultats des différentes années d'intervention, mais aussi pour organiser la prochaine saison, en termes de communication au public et aux nouveaux foyers à intégrer.

En plus de ces bilans individuels, une séance est organisée avec le Canton et toutes les communes partenaires afin d'échanger sur l'action et apporter des idées pour la suite. Cette séance précède le repas de remerciements des bénévoles et partenaires.

Nouveaux foyers de néophytes :

Des démarches de signalement des foyers d'espèces exotiques envahissantes ont été mises en place auprès des communes afin de renforcer la coordination et la réactivité face à l'apparition de nouveaux sites. En 2025, trois exemples illustrent une très bonne collaboration avec les communes de Gollion, Nyon et Troistorrents (VS).

À Gollion, un foyer a été signalé à la commune. Depuis, il est pris en charge régulièrement par un citoyen, assurant ainsi un suivi local et continu de la situation.

À Nyon, une bénévole de l'ASL a signalé plusieurs foyers le long de l'Asse. La commune a été informée et a rapidement répondu de manière positive. Elle réfléchit actuellement à intégrer la gestion des espèces exotiques envahissantes dans le cadre du projet de renaturation de l'Asse, ce qui permettrait une prise en compte coordonnée et durable de la problématique.

Enfin, à Troistorrents, une bénévole nous a signalé la présence d'importants foyers le long du cours d'eau de la Vièze. Un panneau d'information sur la flore locale mettait également en avant la renouée sans mentionner son caractère envahissant. L'ASL a informé la commune de la situation. Celle-ci a réagi rapidement en ajoutant la mention « espèce exotique envahissante » sur le panneau et réfléchit à la mise en place d'un plan de gestion.

Ces trois exemples démontrent l'importance du signalement citoyen et la réactivité des communes lorsqu'une collaboration constructive est mise en place.

Formation

Depuis le lancement de sa campagne de lutte contre les renouées en 2013, l'ASL a acquis une expérience importante et des résultats convaincants pour lesquels elle est de plus en plus sollicitée.

Le 9 septembre, l'ASL a participé au cours Info Flora sur les néophytes envahissantes à Lausanne. Elle y a présenté son expertise dans la lutte contre les renouées, l'efficacité de l'arrachage manuel et régulier ainsi que sa réussite dans l'obtention de l'aide précieuse de bénévoles.

HAUTE-SAVOIE



Figure 19 : Action à Thonon-les-Bains en mai 2025

Haute-Savoie

Grâce au soutien du Fonds Électricité Vitale Vert SIG (Genève), l'ASL a pu poursuivre ses interventions en Haute-Savoie, assurant un suivi régulier et efficace sur l'ensemble des stations prises en charge depuis 2019. Ce financement permet de maintenir la pression sur les foyers de renouées, d'affiner les méthodes de gestion propres à chaque lieu et de renforcer, année après année, la sensibilisation auprès des acteurs locaux et des bénévoles impliqués.

Carte des foyers de renouées asiatiques identifié par l'ASL en Haute-Savoie

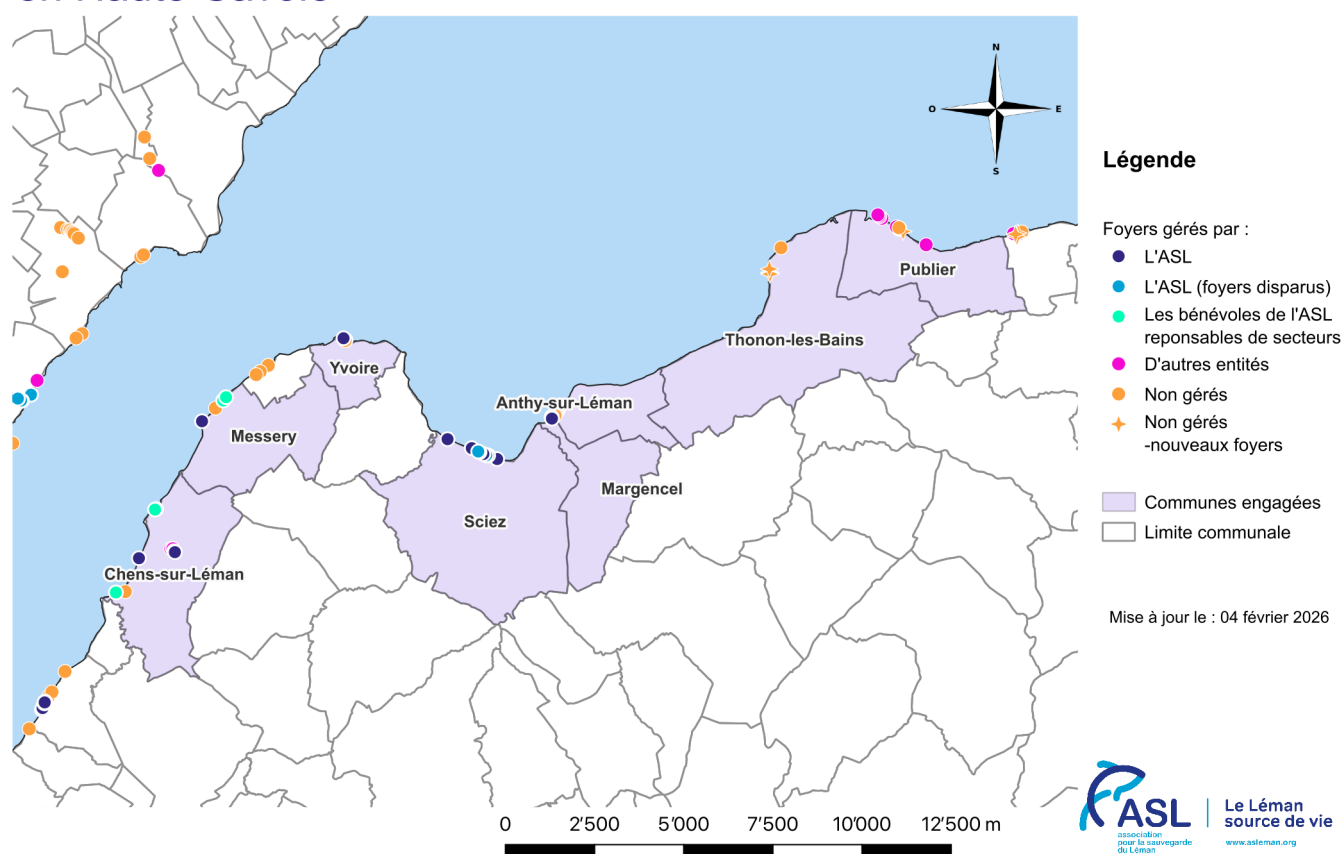


Figure 20 : Carte de situation des foyers de renouées en Haute-Savoie

Chiffres clés

En 2025, 1'698 kg de renouées ont été arrachés en Haute-Savoie. Au total, 26 stations ont été suivies sur 8 communes : Chens-sur-Léman, Messery, Publier, Sciez, Yvoire, Margencel, Anthy-sur-Léman et Thonon-les-bains. Cette année, 3 stations qui n'ont présenté aucune renouée durant la saison (toutes situées à Sciez-Coudrée, dont une pour la première année). Les actions ont représenté 388 heures-personnes, réparties sur 57 demi-journées, avec 93 participations bénévoles, dont 2 bénévoles responsables de secteur.

Tableau 4: bilan Haute-Savoie par communes

Communes	Nbre de stations	Poids [Kg]	Heures cumulées	Surface [m2]	Nb de demi-journées
Publier	2	394	37	315	6
Thonon-les-Bains	1	1190	243	790	9
Anthy-sur-Léman	1	51	39	73	6
Margencel	2	33	28	87	6
Sciez	8	5	9	124	6
Yvoire	3	10	16	154	6
Messery	3	2	4	44	8
Chens-sur-Léman	6	12	13	135	10
Total	26	1698	388	1722	57

L'année 2025 confirme la possibilité d'alléger la fréquence d'intervention sur des stations fortement affaiblies, sans perdre l'efficacité globale, à condition de conserver un suivi régulier et un dernier passage suffisamment tardif en saison. Cette approche de gestion limitée (3–4 passages/an au lieu de 6–7) a notamment été mise en œuvre sur plusieurs stations, avec des résultats encourageants.

À l'inverse, l'intégration d'une nouvelle station fortement colonisée a eu un effet important sur les chiffres : la plage de la Pinède à Thonon-les-Bains, choisie pour sa visibilité et la gêne occasionnée à la population, a concentré à elle seule une part majeure de la matière végétale extraite (environ 1,2 tonnes). Cette situation illustre bien le contraste entre, d'une part, des stations anciennes où les repousses deviennent plus discrètes et demandent davantage de minutie, et d'autre part, des secteurs nouvellement pris en charge où la renouée est dense, vigoureuse, et donc plus "productive" en volume.

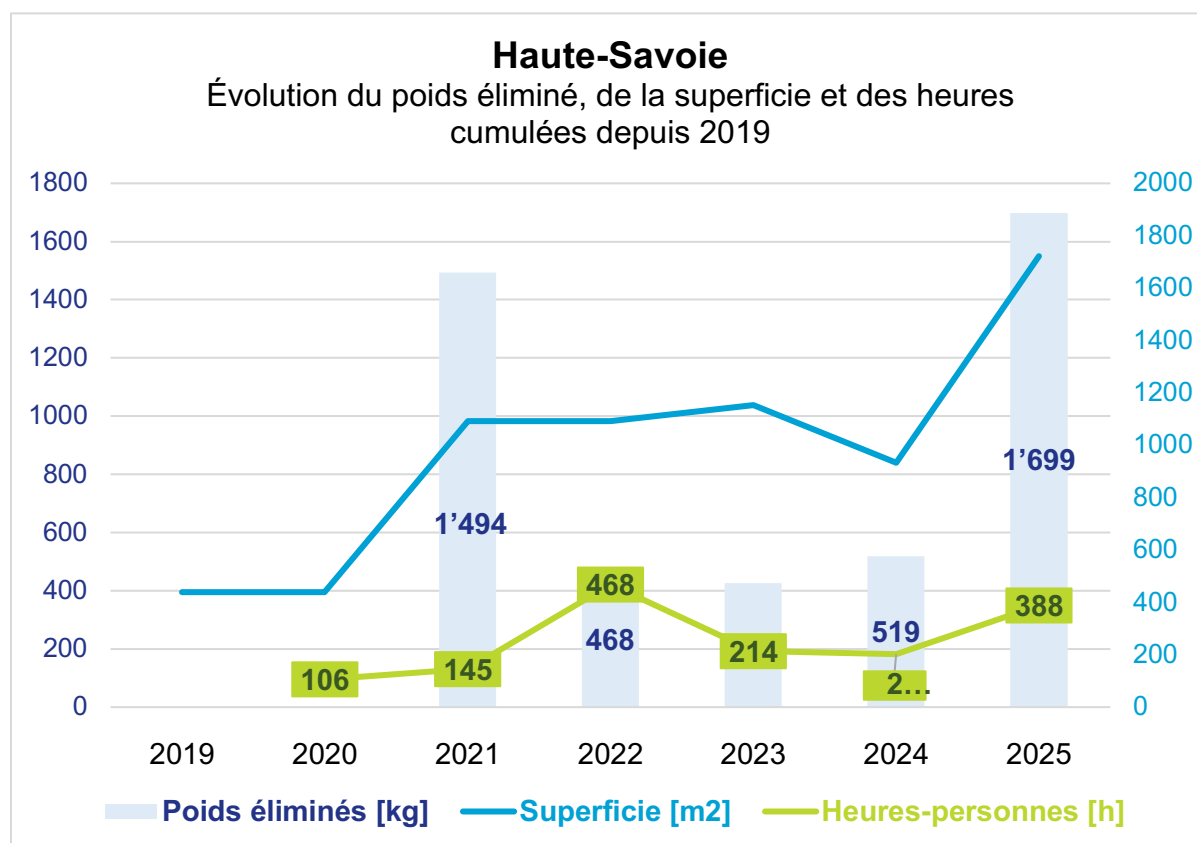


Figure 21 : Évolution du poids, de la superficie et des heures-personnes de l'action en Haute-Savoie de 2019 à 2025

Nouvelles stations

En 2025, une nouvelle station a été intégrée : Thonon-les-Bains, Plage de la Pinède. Le choix de ce site répond à un double objectif, réduire un foyer très visible et contraignant, tout en créant une action de bénévolat attractive, permettant de toucher un public large et de renforcer la sensibilisation sur un lieu très fréquenté.



Figure 22 : Après une action d'arrachage, un samedi, avec les représentants de la mairie, les services techniques et les bénévoles

Adaptation de la gestion des stations

Plusieurs ajustements ont été réalisés afin de concentrer les efforts là où ils sont les plus utiles :

- Chens-sur-Léman : les stations du secteur de Vereitre (à l'exception de la dernière, débutée en 2024) ont été rendues à la commune, au vu de la forte diminution observée et de la difficulté à y emmener des groupes.
- Messery : deux stations ont été basculées en gestion limitée, avec le relais d'un bénévole responsable de secteur.
- Stations de bord de lac : certaines ont également été placées en gestion limitée, et deux sur trois sont désormais sous surveillance d'un bénévole responsable de secteur.
- Sciez-Coudrée : trois stations ont été maintenues en surveillance, du fait de l'absence de renouées depuis 1 à 2 ans ; une quatrième pourrait rejoindre ce statut l'année prochaine.

Ces évolutions confirment que, lorsque la renouée est suffisamment affaiblie, l'espacement des arrachages peut rester compatible avec une trajectoire de régression, tout en libérant du temps pour les sites plus problématiques

Communication, visibilité et mobilisation

Commune : Anthy-sur-Léman

La collaboration avec la mairie a été particulièrement constructive notamment lors de l'arrachage commun organisé durant « Le Printemps des Coquelicots », un événement dédié à la transition écologique. Ceci a permis de toucher des personnes qui ne viennent pas spontanément aux arrachages, tout en offrant des occasions d'action concrète sur le terrain. Des flyers ont également été diffusés dans les communes concernées et via les réseaux locaux de bénévolat.



Figure 23 : Racine de renouée 2025, plage de Séchex - Anthy-sur-Léman

Commune : Saint-Gingolph

En juin 2025, l'ASL a été sollicitée en qualité d'expert par la commune de Saint-Gingolph ainsi que par la délégation du Conservatoire du littoral afin de formuler un avis sur les modalités de gestion des renouées présentes sur le site des Balcons de Brêt. À la suite de l'acquisition du terrain, le site a été réaménagé pour devenir un espace public au bénéfice de la population locale. Toutefois, la présence de renouées y a été sous-estimée lors des travaux, et l'espèce a depuis fortement colonisé les lieux. La topographie escarpée complique l'accès aux engins mécaniques et, conjuguée au manque de ressources humaines au niveau communal, rend la gestion du site particulièrement complexe sur les plans financier et administratif. Dans ce contexte, l'ASL a mis son expertise à disposition afin d'analyser les méthodes de gestion envisagées et d'accompagner la réflexion lors des visites avec d'éventuels prestataires.



Figure 24: Renouée sur le site des Balcons de Brêt

Événements marquants

La saison a toutefois été ponctuée de quelques contraintes. Deux actions ont dû être annulées et la météo a conduit à décaler le dernier arrachage, ce qui a probablement contribué à une augmentation de la matière végétale extraite sur certaines stations. À Yvoire, des conditions lacustres défavorables ont ponctuellement limité l'accès au rivage lors d'une intervention.

Côté dynamique écologique, plusieurs stations montrent des signes positifs de recolonisation par la végétation indigène avec la présence de plantes concurrentes (prêle, rosiers sauvages, orties, ronces...) suggérant ainsi une reprise progressive du milieu. À Messery, une concurrence spontanée marquée (notamment par la menthe d'eau) a été observée localement, avec un effet potentiellement défavorable à la repousse des renouées.



Figure 25 : Renouées dans la tempête à Yvoire

Perspectives

Vision

En 2026, l'ASL entend consolider les résultats obtenus ces dernières années tout en adaptant progressivement son action à l'évolution des foyers de renouées dans le bassin versant Lémanique. Après plus d'une décennie de lutte, de nombreuses stations présentent aujourd'hui une nette diminution des volumes, ouvrant la voie à une gestion plus ciblée, différenciée selon les régions et les contextes locaux.

L'objectif reste de maintenir une pression suffisante sur les foyers actifs, d'éviter toute reprise liée à la dormance des rhizomes et de dégager du temps pour intégrer de nouvelles zones prioritaires, en particulier dans les secteurs alluviaux d'importance écologique.

Perspectives spécifiques par région

Genève : développer les plantations d'espèces indigènes sur les stations favorables et expérimenter de nouvelles formes d'intervention, notamment via des accès lacustres (paddle, kayak).

Vaud : maintenir une présence active dans les zones alluviales d'importance (Aubonne, Venoge, Sorge, Grangettes), renforcer les actions menées par les bénévoles responsables et proposer un accompagnement renforcé aux communes souhaitant initier ou reprendre des actions.

Haute-Savoie : consolider le réseau bénévole existant et rechercher activement des partenariats avec des groupes locaux afin d'intervenir sur les foyers les plus infestés et de diversifier les formes d'engagement.

Méthode

Suivi des stations

Fréquence

En 2026, la gestion des stations continuera d'évoluer vers une approche différenciée. Sur les stations où la renouée est fortement affaiblie, la fréquence des interventions pourra être réduite à trois ou quatre passages par an, voire davantage espacée lorsque la végétation indigène a repris le dessus.

Ce réajustement permettra de concentrer les efforts sur les foyers encore dynamiques, tout en maintenant une surveillance régulière des stations en gestion limitée, afin de prévenir toute réapparition liée à la dormance des rhizomes.

Plantations d'espèces indigènes

Pour donner suite aux observations de 2023 et aux données de 2025, l'ASL souhaite affiner ses pratiques de plantation. Il devient essentiel de réaliser des tests de plantations, notamment à Genève, où certaines stations le permettent. Ces tests visent à développer un savoir-faire et une méthodologie solide, qui pourront ensuite être adaptés et appliqués à l'ensemble de nos régions d'action.

Sensibilisation

Formations

L'ASL poursuivra le partage de son expertise à travers des formations professionnelles (Info Flora, Sanu, CEP), des conférences et des actions de sensibilisation auprès du grand public. En Haute-Savoie, un accent particulier sera mis sur la visibilité de l'action, notamment par le développement de collaborations avec des entreprises locales. Ces actions citoyennes permettront à la fois d'élargir le nombre de bénévoles engagés et de renforcer l'ancrage territorial du projet.

REMERCIEMENTS



Figure 26 : Lieu d'arrachage dans la forêt de Bussigny

Remerciements

L'ASL tient à remercier ses partenaires financiers sans qui cette action ne serait pas possible : les Cantons de Genève et Vaud, par la voie de «conventions-programmes» liées aux mesures urgentes en faveur de la biodiversité adoptées par le Conseil fédéral et mises en place dans le cadre de la RPT, le Fonds Électricité Vitale Vert SIG ainsi que les communes françaises et suisses engagées, tant sur le plan financier qu'opérationnel, par l'intermédiaire de leurs élu·es et collaborateur·rices en charge de l'entretien des espaces extérieurs. Elle remercie la Ville de Montreux et l'EVAM qui ont permis d'effectuer une nouvelle fois une action importante dans la Baye de Clarens. Ainsi que Pro Natura pour leur confiance aux Grangettes et tous les autres partenaires comme WWF, EPFL qui joignent leur force afin de réaliser des journées citoyennes. L'ASL remercie également l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature ainsi que l'Office cantonal de l'eau Genève pour leur soutien à notre action par la mise à disposition de barques avec pilotes pour faciliter l'accès à treize stations et l'évacuation des déchets d'arrachages.

Les entreprises et structures actives en 2025 :

- UBS
- JT international SA
- Pictet & Cie
- Compenswiss
- Institut Le Rosey
- L'Oréal
- Piguet-Galland & Cie SA
- Hospice général
- MELISE
- L'Association érythréenne pour l'intégration et la démocratie

Équipe

Association pour la sauvegarde du Léman

Rue des Cordiers 2, 1207 Genève

Tél. : 022 736 86 20

asl@asleman.org

www.asleman.org

Coordinateur pour le canton de Genève :



Robin Pittet

robin.pittet@asleman.org

Coordinatrice pour le département de la Haute-Savoie :



Julie Choubard

julie.choubard@asleman.org

Coordinatrices pour le canton de Vaud :



Coralie Di Stadio

coralie.distadio@asleman.org

Tél. : 078 205 75 20



Laura Gutierrez

laura.gutierrez@asleman.org

Lexique des acronymes

ASL : Association pour la sauvegarde du Léman

CEP : Le Centre d'éducation permanente

DGE-BIODIV : Direction générale de l'environnement – Division Biodiversité et Paysage (VD)

EEE : Espèces exotiques envahissantes

EVAM : Établissement vaudois d'accueil des migrants

FAE : Fondation action environnement qui collabore avec la DGE-BIODIV et l'EVAM

InfoFlora : Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse

InvasiApp : Une application smartphone pour consulter et gérer ses observations de néophytes envahissantes par InfoFlora

IPBES : The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques

LPE : Loi fédérale sur la protection de l'environnement

LPPrNP : Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysage

MACIT : Missions d'Actions Citoyennes

OCAN : Office cantonal de l'agriculture et de la nature (GE)

OCEau : Office cantonal de l'eau (GE)

OFEV : Office fédéral de l'environnement

RI : Revenu d'Insertion

Sanu : Formation et conseil dans le domaine du développement durable

Bibliographie

IPBES (2023). Summary for Policymakers of the Thematic Assessment Report on Invasive Alien Species and their Control of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services. Roy, H. E., Pauchard, A., Stoett, P., Renard Truong, T., Bacher, S., Galil, B. S., Hulme, P. E., Ikeda, T., Sankaran, K. V., McGeoch, M. A., Meyerson, L. A., Nuñez, M. A., Ordonez, A., Rahlao, S. J., Schwindt, E., Seebens, H., Sheppard, A. W., and Vandvik, V. (eds.). IPBES secretariat, Bonn, Germany.
<https://doi.org/10.5281/zenodo.7430692>

LOI 450.11 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), 30 août 2022, entrée en vigueur dès le 01.01.2023, Le Grand Conseil du canton de Vaud.
<https://www.lexfind.ch/tolv/224631/fr>

OFEV (éd.) 2022: Espèces exotiques en Suisse. Aperçu des espèces exotiques et de leurs conséquences. 1re édition actualisée 2022. 1re parution 2006. Office fédéral de l'environnement, Berne. Connaissance de l'environnement no 2220: 62 p.
www.bafu.admin.ch/uw-2220-f

RS 814.01, Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE), du 7 octobre 1983 (État le 1er janvier 2024), L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse
https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/1984/1122_1122_1122/fr

Annexes

Annexe 1 : Dépliant d'information sur les renouées, mis à jour en 2022

Annexe 2 : Flyer avec les dates des actions

Annexe 1 : Dépliant d'information sur les renouées

Restaurez vous aussi la biodiversité du Léman

Devenez bénévole !

L'ASL fait appel à la population pour lutter contre la Renouée du Japon. Il vous est possible de nous aider directement sur le terrain.

Pour vous inscrire : +41 22 736 86 20
ou asl@asleman.org

Vous avez identifié de la Renouée du Japon sur votre propriété ?

Faites-le nous savoir.

Nous pourrions intervenir directement chez vous si vous le désirez ou vous conseiller pour le faire vous-même.



Infos et photos sur
www.asleman.org

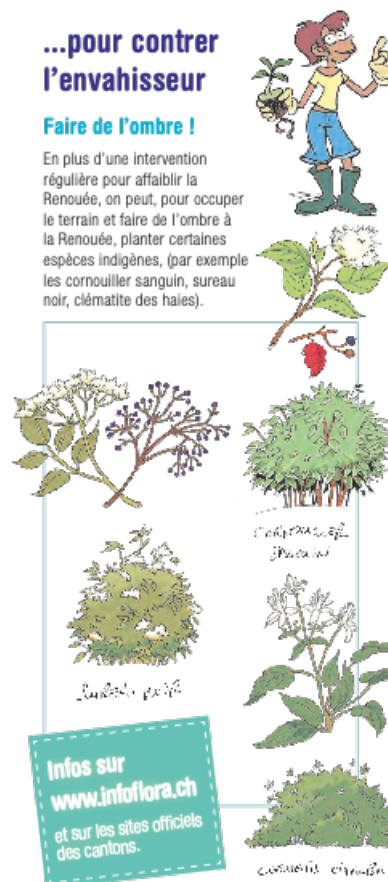
ASL
association
pour la sauvegarde
du Léman



...pour contrer l'envahisseur

Faire de l'ombre !

En plus d'une intervention régulière pour affaiblir la Renouée, on peut, pour occuper le terrain et faire de l'ombre à la Renouée, planter certaines espèces indigènes, (par exemple les cornouiller sanguin, sureau noir, clématite des haies).



Une espèce invasive ...

La Renouée du Japon

Elle colonise des portions de rives, empêchant la croissance des plantes indigènes. Introduite au 19^{ème} siècle en Europe comme plante ornementale, elle est aujourd'hui interdite en Suisse et sur la Liste Noire* des néophytes posant des problèmes, avec degré 10 d'urgence de lutte sur une échelle de 10.



* La Liste Noire regroupe 41 néophytes envahissantes très répandues en Suisse.

Ces plantes provoquent des dégâts à la biodiversité, la santé et l'économie.

... sur les rives du Léman !

Qu'est-ce que la Renouée du Japon ?

- Plante herbacée vivace
- Tiges rouges au printemps, vert strié de rouge en été et brun-orange en automne, ressemblant au bambou
- Feuilles mesurant 7 à 14 cm de longueur, 8 cm de largeur environ, ovales, rétrécies en pointe à l'extrémité et tronquées à la base
- Fleurs sous forme de panicules blanc-crème de 8 à 12 cm de longueur
- Croissance de 1 à 8 cm par jour
- Peut atteindre 3 mètres de hauteur
- Des rhizomes permettant une repousse massive après l'hiver
- Repousse aisée même à partir de petits fragments de tiges ou de rhizomes
- Emet des substances toxiques pour empêcher le développement des autres plantes
- Ne subit aucune attaque de parasites sous nos latitudes
- Seule faiblesse, elle n'aime pas l'ombre



Comment procéder ?...

Dès mars-avril, les premières pousses commencent à apparaître. Il est grand temps d'agir !

L'usage d'herbicides étant interdit à proximité des plans d'eau et la mise en place de bâches noires difficile dans les enrochements, reste la coupe et l'arrachage.



Une intervention régulière, toutes les 2-3 semaines durant la période de végétation est essentielle, ceci pendant plusieurs années, seule condition pour freiner son développement, voire l'éradiquer.

...marche à suivre

Matériel :

Sécateur, gants, sac poubelle. Surtout pas de débroussailluse qui favorise la propagation de petits fragments !

Danger de dissémination :

Il est crucial de mettre les déchets de plante avec les ordures ménagères pour incinération et veiller à ne laisser aucun fragment sur le sol !

Ne surtout pas jeter au compost !

Prenez contact avec nous pour la prise en charge des sacs poubelle.



Annexe 2 : Flyer avec les dates des actions, exemple de la commune d'Anthy-sur-Léman (FR) et la commune de Noville (VD)



ACTIONS CITOYENNES À ANTHY-SUR-LÉMAN

Aidez-nous à préserver la biodiversité des rives du Léman



La commune de Anthy-sur-Léman en collaboration avec l'ASL a décidé de lutter contre les Renouées, plantes invasives.

Plusieurs demi-journées d'arrachages sont organisées en 2024 dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'œuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

Les renouées sont des plantes envahissantes qui colonisent notamment les rives du Léman et ses rivières, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses à la biodiversité.

Cette plante est aujourd'hui interdite en France et en Suisse. Elle est inscrite en tant "qu'espèce exotique envahissante émergente" au niveau national et Européen, et fait partie de la *stratégie européenne biodiversité 2030*.

Actions citoyennes :

- Dimanche 5 mai
- Mercredi 12 juin
- Vendredi 19 juillet
- Mercredi 28 août
- Vendredi 27 septembre
- Jeudi 24 octobre

Inscriptions sur notre site :

<https://renouees.asleman.org/inscriptions/>



Si vous souhaitez rejoindre notre réseau de bénévoles à d'autres dates :
+41 22 736 86 20 ou asl@asleman.org

Avec le soutien du





ACTIONS CITOYENNES À NOVILLE DANS LA RÉSERVE DES GRANGETTES



Aidez-nous à préserver la biodiversité des rives du Léman



La commune de Noville, en collaboration avec l'ASL, continue de lutter contre les Renouées, ces plantes invasives.

On se mouille pour la renouée.

Bien que décoratives, les Renouées détériorent la biodiversité.

Plusieurs demi-journées d'arrachages sont organisées en 2024 dans le but de réunir des bénévoles qui s'engagent afin d'œuvrer efficacement contre cette menace pour la biodiversité.

Les renouées sont des plantes envahissantes qui colonisent notamment les rives du Léman et ses rivières, empêchant la croissance d'autres espèces indigènes précieuses pour la biodiversité.

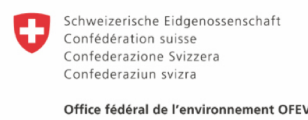
Cette plante est aujourd'hui interdite en France et en Suisse. Elle est inscrite en tant qu'"espèce exotique envahissante émergente" au niveau national et européen, et fait partie de la *Stratégie européenne biodiversité 2030*.

Si vous souhaitez rejoindre notre réseau de bénévoles à d'autres dates : +41 22 736 86 20 ou asl@asleman.org

Actions citoyennes

- Vendredi 16 août
- Lundi 9 septembre
- Mercredi 2 octobre
- Vendredi 25 octobre

Inscriptions sur notre site:
www.asleman.org





Association pour la Sauvegarde du Léman -- www.asleman.org -- Tél : +41 22 736 86 20 -- Email : asl@asleman.org

ASL Suisse

Rue des Cordiers 2, CH-1207 Genève

Postfinance IBAN : CH60 0900 0000 1201 5316 0

ASL France

C/o Max Rien, Allée Gravière, Coudrée 3, F-74200 Thonon-les-Bains

Société Générale IBAN : FR76 3000 3001 0400 0372 6141 548